

DEDICACE

A mes parents

Vous qui m'avez mis à l'école et veillé sur moi.

A mes frères

Vous qui m'avez soutenu moralement et matériellement dans mes études.

A Madame Lara LANGLAIS

Toi qui n'as jamais cessé de m'apporter ton soutien pour faciliter non seulement mon séjour béninois, mais aussi pour la réalisation de ce travail.

Je vous serai tous à jamais reconnaissant.

REMERCIEMENTS

A **DIEU**, pour m'avoir donné la chance de suivre cette formation dans la bonne santé et pour avoir guidé mes pas dans la réalisation de ce document.

A **l'ACBF et à la Banque mondiale**, pour avoir financé ma formation.

Au **personnel du programme GPE et à l'ensemble des enseignants** dudit programme pour leur collaboration dans cette formation.

A **Monsieur René AZOKLI**, pour avoir accepté de me recevoir dans son institution et surtout pour avoir œuvré pour le bon déroulement de mon stage.

A **Monsieur Léandre Florent ADJOVI**, pour son encadrement dans la réalisation de ce document et pour tous les services rendus.

Mes remerciements sont également pour tout le **personnel du PADME**, particulièrement à **Madame Isabelle EGOUNLETY** pour avoir rendu possible ce stage et pour son soutien inestimable.

Au personnel de la Cellule de Microfinance du Bénin, en particulier **Monsieur Roméo ZOMAHOUN TCHALAS** pour son apport dans la collecte des données.

Je remercie très particulièrement le **Professeur Fulbert Amoussouga GERO** et son assistant **Monsieur Homegnon NOUKPO** pour leur importante contribution à l'amélioration de ce document.

A mon tuteur **Monsieur Aliou OGOUDJOBI** pour ses services combien inestimables.

A tous ceux qui de près ou de loin ont ajouté leur grain de sel dans ce travail je vous dis merci.

A vous tous ma très sincère gratitude.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APHEDD	<i>Association pour la Promotion, la Protection de l'Environnement pour un Développement Durable</i>
ASSOPIL	<i>Association pour la Promotion des Initiatives Locales</i>
BCEAO	<i>Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
CBDIBA	<i>Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base</i>
CFAD	<i>Centre pour la Formation et l'Appui au Développement à la Base</i>
CGAP	<i>Groupe Consultatif d'Aide aux Pauvres</i>
CMF	<i>Cellule de Microfinance</i>
CNCA	<i>Caisse Nationale de Crédit Agricole</i>
CNRS	<i>Centre National de Recherche Scientifique</i>
CT	<i>Court Terme</i>
DSSMF	<i>Direction de la Surveillance du Secteur de Microfinance</i>
FECECAM	<i>Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel</i>
FIDA	<i>Fonds International pour le Développement Agricole</i>
FINADEV	<i>Financial Development</i>
FP	<i>Fonds Propres</i>
GEC	<i>Groupement d'Epargne et de Crédit</i>
GPE	<i>Gestion de la Politique Économique</i>
IDH	<i>Indice de Développement Humain</i>
IMF	<i>Institution de Microfinance</i>
LT	<i>Long Terme</i>
MDB	<i>Mutuelle pour le Développement à la Base</i>
ME	<i>Micro Entreprise</i>
MMF	<i>Maritime Microfinance</i>
MT	<i>Moyen Terme</i>
OHADA	<i>Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique</i>
OMD	<i>Objectif du Millénaire pour le Développement</i>
ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
P&E	<i>Privés & Entreprises</i>
PADME	<i>Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro Entreprises</i>
PAPME	<i>Association pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises</i>
PARMEC	<i>Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit</i>
PEB Co	<i>Programme d'Epargne et de Crédit à Base Communautaire</i>
PIB	<i>Produit Interieur Brut</i>
PME	<i>Petite et Moyenne Entreprise</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
PPMR	<i>Projet pour la Promotion des Petites et Micro-entreprises Rurales</i>
PPTE	<i>Pays Pauvre Très Endetté</i>
SA	<i>Société Anonyme</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
URCLCAM	<i>Union Régionale des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel</i>
USD	<i>United State Dollard</i>
2CM	<i>Cercle Communautaire Mieux-être</i>

SOMMAIRE

	Pages
SOMMAIRE	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	v
INTRODUCTION	1
Problématique et objectifs de l'étude	3
Hypothèses	6
Revue de littérature et méthodologie de recherche	6
Contexte de l'étude	10
PREMIERE PARTIE	13
L'ECONOMIE BENINOISE: UN TERRAIN FERTILE POUR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	13
Chapitre I: Environnement financier	13
DEUXIEME PARTIE	17
LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A L'ECONOMIE DU BENIN	17
Chapitre II: Etat des lieux sur les IMF au Bénin	17
Chapitre III: Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté	24
LES LIMITES DE LA MICROFINANCE	28
Chapitre IV: Les limites de la microfinance	28
Conclusion et recommandations	40
Conclusion	40
Recommandations	40
BIBLIOGRAPHIE	49
ANNEXES	50
TABLE DES MATIERES	54

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1: l'évolution des dépôts.....	14
Tableau 2: l'évolution de l'encours de crédit.....	15
Tableau 3: la typologie et la couverture territoriale	19
Tableau 4: l'évolution des indicateurs d'activité du secteur de la microfinance	23
Tableau 5: la comparaison des activités du système bancaire et celles des IMF	24
Tableau 6: la comparaison de certains indicateurs du système bancaire et IMF.....	25
Tableau 7: l'analyse des conditions de crédit	31
Tableau 8: l'analyse du portefeuille par durée.....	33
Tableau 9: l'analyse du portefeuille par secteurs d'activité.....	34
Tableau 10: la répartition des ressources des IMF selon la durée.....	36
Tableau 11: les sources de financements des IMF.....	37
Tableau 12: la santé du portefeuille.....	38
Tableau 13: les ratios du secteur.....	46
Tableau 14: le bilan consolidé des sept IMF de l'échantillon.....	50
Tableau 15: le compte de résultat consolidé des sept IMF de l'échantillon	52
Tableau 16: la proposition de programme de formation des ME.....	53

LISTE DES GRAPHIQUES

	Pages
Graphique 1: l'évolution des dépôts du système bancaire.....	14
Graphique 2: l'évolution de l'encours crédit du système bancaire.....	15
Graphique 3: la répartition des IMF par département	20
Graphique 4: la répartition des guichets par type d'IMF	21
Graphique 5: la répartition des guichets des IMF par département.....	22
Graphique 6: le domaine d'intervention de la microfinance.....	29
Graphique 7: la répartition de l'encours de crédit selon la durée	33
Graphique 8: la répartition de l'encours de crédit par secteur d'activité.....	34
Graphique 9: l'évolution de la situation du portefeuille.....	39

INTRODUCTION

La microfinance est un secteur financier qui est à mi-chemin entre le secteur financier classique et le secteur financier informel. Selon le Groupe Consultatif d'Aide aux Pauvres (CGAP), la microfinance se définit comme «la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique formel.»

Par le biais des services financiers et non financiers qu'elle fournit aux plus pauvres, la microfinance est considérée à plusieurs niveaux comme un outil efficace et un instrument clé permettant aux Etats et à la communauté internationale d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD): réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015.

La lutte contre la pauvreté est de ce fait un aspect du développement auquel la microfinance contribue à plusieurs niveaux.

D'après Maria Otero¹, il y a trois points de convergence entre microfinance et développement:

- la contribution à la lutte contre la pauvreté: en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, la microfinance crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer à la croissance économique et au développement social,
- la création d'institutions viables et pérennes permettant d'assurer aux populations pauvres un accès aux services financiers sur une base durable;
- les institutions de microfinance (IMF) deviennent partie intégrante du système financier et étendent ainsi la capacité du secteur financier à atteindre les populations exclues des banques et autres systèmes financiers.

En outre, la microfinance offre des services financiers et non financiers à une couche de la population qui était jusque-là exclue du système financier formel. Grâce à ses pratiques, elle réussit à mobiliser et à réinjecter dans l'économie une partie de l'épargne informelle que cette frange de la population thésaurisait.

De fait, le dynamisme du secteur de la microfinance dans l'économie béninoise est remarquable. En décembre 2003 on dénombrait 169 IMF reconnues par le ministère de l'Economie et des Finances. En tenant compte des initiatives de microfinance, ce

¹ Maria Otero: Réorienter la microfinance vers le développement, in Techniques Financières et Développement, Epargne Sans Frontière. Cité par Makarimi Abissola ADECHOUBOU dans la construction des secteurs financiers inclusifs : Le rôle des politiques et stratégies nationales de microfinance, page 2.

chiffre peut aller jusqu'à 1192². Avec plus de 28 milliards³ d'encours de crédit en 2003, ce secteur entretient à travers des bénéficiaires des microcrédits 250 000 emplois⁴ réguliers au Bénin.

Pourtant, le Bénin fait toujours partie des pays les plus pauvres au monde avec un revenu annuel par habitant de 365\$ inférieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne qui se situe à 470\$ en 2001 selon le rapport sur l'indice de développement humain du Programme de Nations Unies pour le Développement (PNUD). Plus de 30% de sa population se trouvent au dessous du seuil de pauvreté.

Si la microfinance est l'un des piliers de développement et de lutte contre la pauvreté, quelle est l'efficacité des microcrédits dans ce processus? Ces derniers servent-ils (comme le dit Jean-Michel Servet⁵) à améliorer le budget des familles, à stabiliser des activités professionnelles, ou contribuent-ils réellement à des investissements productifs? Les institutions de microfinance peuvent-elles concilier l'efficacité économique (impact sur le développement), la lutte contre la pauvreté et le souci de leur propre pérennité?

La Banque mondiale, dans son approche de lutte contre la pauvreté par la satisfaction des besoins essentiels, reconnaît sans doute que cette satisfaction devrait avoir des résultats positifs sur la croissance.

S'il est reconnu aujourd'hui que la microfinance est un instrument efficace de lutte contre la pauvreté, et que celle-ci est un aspect important des politiques publiques au cours de ces dernières années; quelle peut être sa portée? N'a-t-elle pas d'insuffisances dans ses pratiques? Peut-elle être considérée comme un outil complet dans la lutte contre la pauvreté?

C'est pour tenter d'apporter des éléments de réponse à ces différentes interrogations que nous avons décidé d'analyser la portée et les limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

² Planet Finance Ouest Afrique : Annuaire de la microfinance dans le ZOU/COLLINES, page 4.

³ Jean-Luc CAMILLERI, Micro-entreprise et microfinance en Afrique; page 7

⁴ Planet Finance Ouest Afrique: Annuaire de la microfinance dans le ZOU/COLLINES, page 4

⁵ C'est une interview du Professeur d'économie à l'institut d'études du développement de Genève, fondateur du programme de recherche sur la microfinance à l'institut français de Pondichéry (Inde), l'auteur du livre «banquier aux pieds nus».

Problématique et objectifs de l'étude

Problématique et intérêt de l'étude

Après plusieurs décennies d'existence de la microfinance, c'est au cours de ces dernières années qu'elle a obtenu un succès mondial. Ainsi, 2005 a été déclarée «année internationale du microcrédit» par les Nations Unies. Ensuite, le prix Nobel de la paix 2006 a été attribué à Mohamed Yunus et à l'institution qu'il a créée, la *Gramen Bank*. Cette dernière est considérée aujourd'hui comme l'instigatrice de la microfinance moderne.

Le succès de la microfinance s'explique d'une part par l'impact de ses activités sur le terrain avec des milliers d'IMF qui fournissent à travers le monde des services financiers à des millions de clients qui n'y avaient pas accès, d'autre part par la mobilisation de plusieurs intervenants dans ce secteur notamment les populations, les bailleurs, les organisations non gouvernementales (ONG), les Etats et la communauté internationale. Cela est autant vrai qu'au cours de ces dernières années il y a eu dans le cadre de la mobilisation pour la lutte contre la pauvreté une forte montée de l'aide publique à ce secteur.

Cependant, on assiste au même moment à la montée de la pauvreté ou à sa persistance dans les pays dont l'économie est pourtant très hautement «microfinancée». Le Bangladesh par exemple, avec ses 20 plus grandes IMF qui touchent à elles seules 21 millions de familles, soit 105 millions d'habitants sur 147 millions. En 2004, 36% de sa population vivait encore sous le seuil de pauvreté (avec moins de un dollars par jour) comme en 1990⁶.

Le Bénin qui fait l'objet de cette étude dispose d'un secteur de la microfinance réputé dynamique grâce aux milliers d'emplois réguliers qu'il entretient à travers les bénéficiaires des microcrédits et du fait qu'il permette à la majorité de la population à faible revenu de participer à la création et à la distribution de la richesse nationale. Cependant le revenu annuel par habitant de ce pays (365 dollars) est inférieur à la moyenne annuelle de l'Afrique subsaharienne (470 dollars) selon PNUD et que 33% de sa population vivent avec moins d'un dollar par jour.

Au regard de ces deux exemples, l'on peut se demander si la microfinance est un outil efficace de lutte contre la pauvreté et un véritable levier de développement économique durable.

⁶ Jean-Michel Servet, *Op.cit* page 2.

Vu ses résultats sur le terrain, la réponse est sans équivoque: la microfinance contribue pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté et au développement économique durable. Elle a toutefois ses limites et des insuffisances qui constituent des entraves majeures dans l'accomplissement de cette mission.

De surcroît, réalité incontournable dans l'économie des pays en voie de développement, le secteur informel contribue à plus de 50% dans leur PIB et occupe près de 80% de leur population active!

Les micro-entreprises appartiennent au secteur informel lorsqu'elles ne tiennent pas de comptabilité ou ne payent pas de cotisation à la caisse nationale de sécurité sociale, mais il convient d'en distinguer deux types. Ce sont les micro-entreprises du secteur informel d'accès facile, plus proche de la survie que de l'économie (un marchand ambulant de cigarettes ou de légumes) et les micro-entreprises du secteur informel supérieur, à potentiel de croissance où l'accès à un bon nombre d'activités est difficile car il faut des compétences et des outils (atelier de menuiserie ou de soudure, par exemple)⁷.

Les micro-entreprises de survie sont très difficiles à appréhender et elles n'ont aucune perspective d'évolution. Leur situation ressemble fort à celle de la plupart des pays africains au sud du Sahara dont l'économie est perpétuellement «sous perfusion» des financements extérieurs au point que, dès que ces derniers s'estompent ou s'amenuisent, leur situation économique s'aggrave davantage. De même, les micro-entreprises de survie dépendent indéfiniment des microcrédits. Leur besoin en crédit augmente sans cesse même si leurs activités stagnent ou régressent. Cela fait que parfois la fermeture des projets à volet crédit aggrave la pauvreté dans certains milieux.

Par contre, les micro-entrepreneurs à fort potentiel possèdent des qualités telles que l'esprit d'entreprise, la persévérance, le courage, la créativité et la volonté de grandir. Leur contrainte majeure est le manque de moyens financiers adaptés aux besoins de leurs activités. Ainsi la microfinance est pour eux un outil idéal leur permettant de débloquer cette contrainte.

L'analyse de l'offre de crédit des IMF révèle que ce produit est plus adapté aux besoins des micro-entreprises de survie qu'à ceux des micro-entreprises à fort potentiel qui sont pourtant de véritables moteurs de développement. Les indicateurs

⁷ Jean-Luc Camilleri, *op.cit.* p. 2

tels le montant des prêts, le terme (durée), les taux d'intérêt et l'épargne préalable en sont illustratifs⁸.

Les fonds de garantie alloués aux IMF par les Etats ou par les bailleurs sont très souvent destinés à faciliter l'accès des micro-entrepreneurs de survie aux services financiers plutôt qu'aux micro-entreprises à fort potentiel.

Ensuite, on constate que l'agriculture qui est un secteur clé de l'économie du Bénin est laissée pour compte. Les IMF qui s'intéressent à ce secteur ont plutôt tendance à financer la commercialisation des produits agricoles que l'agriculture elle-même parce que le risque y est très élevé.

Il faut aussi reconnaître que l'inadaptation des produits des IMF au besoin des PME n'est pas la seule cause de cette situation. Il y a également la faiblesse de la capacité managériale des entrepreneurs de ces PME. Ils n'ont en général aucune formation leur permettant de suivre et de gérer l'évolution de leur entreprise, ni les prêts qui pourraient leur être consentis.

Objectifs de l'étude

Objectif général

Cette étude a pour objectif principal de déterminer la portée, les limites et les insuffisances de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques assignés à cette étude sont:

1. montrer l'implication de la microfinance dans le financement du secteur privé béninois,
2. ressortir les limites et les contraintes qui entravent l'efficacité de la microfinance au Bénin;
3. analyser l'adéquation des produits financiers des IMF aux besoins de financement des micro-entreprises.

Pour atteindre ces différents objectifs, les hypothèses ci-après seront formulées.

⁸ Le microcrédit solidaire et des prêts individuels de petits montants (moins de 100 000 FCFA par personne) sont les plus répandus dans les IMF. La durée est de 12 mois en général (court terme) et dans les institutions mutualistes (qui sont les plus nombreuses), l'octroi du crédit est conditionné par le dépôt de la part de l'emprunteur d'une épargne préalable qui équivaut à 25 ou 50% du montant du crédit. Les taux d'intérêt effectifs avoisinent les 30% voire plus par an.

Hypothèses

1. La microfinance contribue fortement au financement du secteur privé au Bénin.
2. La microfinance a des limites et des contraintes qui entravent son efficacité dans la lutte contre la pauvreté.
3. Les produits financiers offerts par la plupart des IMF ne sont pas adaptés aux besoins des micro-entreprises à fort potentiel de croissance.

Revue de littérature et méthodologie de recherche

Revue de littérature

Les avis sont partagés sur l'implication de la microfinance dans le développement et la lutte contre la pauvreté.

Nombreux sont ceux qui pensent que la microfinance est un levier fort de développement et un outil de lutte contre la pauvreté. D'autres estiment que la microfinance a des pratiques (notamment le microcrédit) qui limitent l'efficacité de son intervention dans la lutte contre la pauvreté; et par conséquent, elle n'est pas sur ce plan un levier fort de développement. Enfin un troisième groupe pense plutôt qu'il y a lieu de faire la différence entre la microfinance «entrepreneuriale» qui finance réellement le développement économique, et la microfinance «insertion sociale» qui lutte contre la marginalité sociale et l'exclusion économique.

a. La microfinance est un levier de développement

Maria Otero⁹ (2000), soutient que la microfinance contribue à la lutte contre la pauvreté en favorisant l'accès des ménages pauvres ou à faibles revenus aux services financiers, elle crée les conditions d'accès durable au capital productif et renforce la dignité des populations pauvres et leur capacité à participer au développement économique et social.

Pour **Jacques Attali**¹⁰ (2005), la microfinance est un des piliers du développement au côté de trois autres piliers (la démocratie, l'éducation, les infrastructures) et elle est un instrument clé pour la mise en place de stratégies efficaces de lutte contre la pauvreté.

⁹ Maria Otero vice-présidente de ACCION International.

¹⁰ Jacques Attali, Président de PlaNet Finance.

La microfinance est, selon **Muhammad Yunus**¹¹ (2006) un outil incontournable dans la lutte contre la pauvreté; notamment contre «l'apartheid bancaire». On ne peut pas envisager la microfinance comme un simple outil de mise des services financiers pour certains segments de la population. Il faut plutôt l'envisager comme un élément de changement social au sens large, que l'on évalue par la participation des femmes dans la société, la qualité de vie des populations marginalisées, ou encore la dynamique de la société civile locale. La pauvreté que la microfinance veut combattre n'est pas celle définie par la vision classique de revenus extrêmement faibles. Il s'agit plutôt d'une pauvreté multidimensionnelle touchant non seulement les revenus et les biens d'une personne, mais également ses capacités à mener la vie qu'elle souhaite mener. En ce sens, la pauvreté représente une capacité limitée d'accès et de prise de décision par rapport aux biens, aux services et aux ressources dans des domaines aussi divers que la production, l'investissement et la santé.

b. La microfinance (le microcrédit) n'est pas un levier fort de développement

Le microcrédit est pour **Jean-Michel Servet**¹² (2006) un outil qui permet d'attirer l'attention sur les exclus des services financiers dans un monde qui se financiarise. Il sert à améliorer le budget des familles ou à stabiliser des activités professionnelles, pas forcément à des investissements productifs. Pour lui, le vrai moteur de la croissance, donc du développement c'est l'emploi salarié, pas l'entrepreneur pauvre.

c. La distinction entre microfinance «entrepreneuriale» et microfinance «insertion sociale»

David Dollar et **Aart Kraay**¹³ (2000) ont montré dans une étude portant sur 92 pays pendant 40 ans que le revenu des plus pauvres augmentait parallèlement à la croissance globale de l'économie, et ce dans les pays pauvres comme dans les pays riches.

Les auteurs comme **Isabelle Guérin**¹⁴ (2002), **Jean-Luc Camilleri**¹⁵ (2005); estiment que la microfinance recouvre une réalité très hétérogène. Au-delà des objectifs poursuivis (soutien à l'entrepreneuriat, développement local, lutte contre la pauvreté, émancipation des femmes, etc.), on distingue une

¹¹ **Muhammad Yunus**, fondateur de la Gramen Bank, prix Nobel de la paix 2006.

¹² **Jean-Michel Servet**, professeur d'économie à l'Institut du développement de Genève.

¹³ **David Dollar** et **Aart Kraay**, économistes à la Banque mondiale.

¹⁴ **Isabelle Guérin**, Chargée de recherche au Centre Auguste et Léon Walras/ Université Lyon 2/CNRS.

¹⁵ **Jean-Luc Camilleri**, consultant international, expert «développement et micro-entreprises».

microfinance de type «entrepreneuriale», destinée à des entreprises de petite taille certes, mais promises à un certain développement, et une microfinance de type «insertion sociale» pour laquelle la finance n'est alors qu'un outils au service de la lutte contre l'exclusion économique et la marginalité sociale. D'où la différence entre «pauvres entrepreneuriaux» et «pauvres non entrepreneuriaux».

Pour les pauvres entrepreneuriaux, la microfinance est un outil idéal pour débloquer la contrainte de capital, permettre l'investissement et répondre aux besoins urgents de liquidités (fonds de roulement).

Le ciblage des bénéficiaires des microcrédits est une des questions que l'on pose aujourd'hui dans les interventions de lutte contre la pauvreté. Pour **Anne-Sophie Brouillet** et **Dominique Gentil** (2004), la lutte contre la pauvreté ne se réduit pas à une modalité particulière d'intervention en faveur des plus démunis, elle est une manière de concevoir des modèles inclusifs de développement. Mettre en œuvre uniquement des mesures censées ne bénéficier qu'aux pauvres, outre que ce soit très difficile à réaliser, risque de cantonner les pauvres dans des ghettos. Cette logique globale, visant un ensemble de population assez large, est ainsi privilégiée comme condition d'équilibre social pour que les pauvres soient partie prenante des actions et de leurs bénéfices.

Cependant, cette approche inclusive se doit de prendre en considération les inégalités. En raisonnant en termes de catégories générales (les femmes, les jeunes, les ruraux, etc., assimilés à des catégories dominées, dépendantes, donc pauvres), on court le risque de ne pas tenir compte des différenciations sociales qui traversent ces catégories. Or, l'approche inclusive ne garantit pas que tous profitent systématiquement des interventions de la même manière, ou dans les mêmes proportions.

Cette approche inclusive concerne également les «couches moyennes», elle peut même chercher à les toucher spécifiquement au nom de leur dynamisme et de leur capacité à susciter des effets d'entraînement au profit du reste de la société, ou également parce qu'elles ne sont pas à l'abri d'une paupérisation. Cette logique d'entraînement à laquelle il est fréquemment fait référence, repose sur le postulat que les catégories défavorisées bénéficieront de cette amélioration du sort des classes moyennes (sans être spécifiquement visées, au risque d'être encore plus marginalisées ou stigmatisées); elle renvoie à l'effet déclenchement ou «effet locomotive» des classes moyennes (*trickle-down effect*). Une telle alliance entre «pauvres» et «couches moyennes» n'est pas facile à réussir, il y a en particulier un risque que ces dernières soient en position de profiter davantage de telles politiques «inclusives» de lutte contre la pauvreté.

Quant à savoir comment le microcrédit peut-il contribuer à la lutte contre la pauvreté, **Pr Fulbert Amoussouga Gero** (2007), soutient que le microcrédit permet aux pauvres de financer les activités génératrices de revenus qui les permettent de créer des petits emplois qui permettent aux défavorisés de générer des revenus nécessaires à leur survie, à la constitution de l'épargne et à l'accroissement de leurs activités.

Les services d'appui au microcrédit (services sociaux) permettent aux pauvres de dominer l'analphabétisme et d'accumuler les nouvelles techniques de gestion professionnalisée de leurs activités, d'avoir accès aux soins de santé primaires, voire de comprendre le mobile de l'épargne.

Méthodologie de recherche

Partant des enseignements tirés de la revue de littérature et des connaissances empiriques dans le domaine de la microfinance et des théories de développement, le traitement de ce thème se fera par l'analyse des données de 7 IMF représentatives (elles détiennent plus de 80% de la part du marché) du secteur de la microfinance au Bénin: PADME, PAPME, FINADEV S.A., FECECAM, VITAL FINANCE, CBDIBA et MDB. Dans le même ordre d'idée, l'évaluation de la politique de microfinance du Bénin est faite à travers des entretiens avec les responsables des structures qui réglementent les activités de ce secteur.

En d'autres termes, la méthodologie utilisée pour traiter ce thème s'articule autour de deux principaux points à savoir les outils de recherche et le traitement des données.

Les outils de recherche

Il s'agit principalement de deux outils:

- **les entretiens directs** qui portent sur les entrevues avec des pratiquants de la microfinance, les autorités de tutelle et certains bénéficiaires des services de la microfinance afin de comprendre la portée et les limites des IMF dans le processus de développement au Bénin.
- **la recherche documentaire** qui consiste en l'analyse et l'interprétation des théories sur la microfinance et le développement, mais aussi de l'étude des états financiers des IMF concernées et des données secondaires sur les statistiques des activités du secteur de la microfinance au Bénin. Ces données seront collectées auprès des IMF, de la Cellule de Microfinance et du Consortium Alafia.

Le traitement des données

Les données recueillies à la phase d'investigation sont analysées et traitées par les méthodes suivantes:

- **la méthode statistique:** elle consiste à utiliser des tableaux, des graphiques et des formules statistiques pour analyser et interpréter certaines données;
- **la méthode des ratios:** elle consiste en l'analyse des états financiers à travers certains ratios du secteur.

Contexte de l'étude

Environnement socio-économique du pays

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest. Il partage ses frontières avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria. Il compte 7,6 millions d'habitants dont 58% vivent en milieu rural. Avec une superficie de 114 763 km², la densité de la population est de 66 habitants/km².

Le taux d'alphabétisation des adultes (personnes de plus de 15 ans) et le taux net de scolarisation dans le primaire sont respectivement de 34,7% et de 83% en 2006. L'espérance de vie à la naissance est de 50 ans et le taux de mortalité des moins de 5 ans est de 152 pour 1000 naissances.

De 1972 à 1990, le Bénin a adopté le modèle «socialiste» de développement qui était caractérisé par l'implication directe de l'Etat dans le secteur productif et financier de l'économie (banques, industrie sucrière, cimenterie, pétrole, etc.) au détriment du secteur privé. Après une brève période de relative prospérité (1977-1980) avec une croissance moyenne de l'ordre de 5% par an, les graves déséquilibres macroéconomiques qui ont suivi, associés aux tensions politiques et sociales, ont fini par révéler les limites du système.

Vers la fin de 1989, le mécontentement à l'égard du parti unique entraîna la chute du régime après la Conférence nationale tenue en février 1990.

Ainsi vu la nécessité d'un redressement de l'économie, les nouvelles autorités vont négocier avec les institutions de Breton Woods un premier programme d'ajustement structurel.

Le pays a atteint en juillet 2000 le point de décision de l'initiative en faveur de Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et en mars 2003 il est parvenu au point d'achèvement de l'ajustement structurel des années 1990. Cela lui a permis de bénéficier d'un allègement de sa dette d'un montant total de 282 milliards de FCFA et d'importantes

aides publiques au développement estimée à 293,7 millions de dollars US soit environ 180 milliards de FCFA¹⁶.

Le PIB/habitant est de 450 USD, en dessous de la moyenne de l'Afrique au subsaharienne qui est de 500 USD, et 33% de sa population vivent au dessous du seuil de pauvreté (avec moins de un dollar par jour). Selon le dernier rapport (2006) du PNUD sur l'indice de développement humain (IDH), le Bénin occupe la 162^{ème} place sur 177 pays.

Ainsi, cette situation suppose une répartition inégale des revenus générés par la croissance.

Au titre de l'année 2006, le pays a enregistré une croissance de 4,5% de son activité économique contre 2,9% en 2005¹⁷. Cette performance est due essentiellement au dynamisme des secteurs primaire et tertiaire. Les trois secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire) ont contribué respectivement à la croissance de 3,8 points, -0,5 point et 1,2 point. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture (du coton essentiellement) qui représente 36% du PIB et emploi 54% de la population. Le commerce est l'activité dominante du secteur tertiaire. Le tissu commercial urbain est très développé en raison des activités d'importation/réexportation vers le Nigeria voisin.

En 2006, le taux d'inflation annuel moyen était de 3,8% contre 5,4% en 2005. Selon le rapport du comité de convergence d'avril 2007, le Bénin a respecté pour cette année 2006 comme en 2005 trois critères à savoir le solde budgétaire de base, le taux d'endettement et la non-accumulation d'arriérés de paiement. Par contre, selon le même rapport, il n'a respecté aucun critère de second rang.

Malgré les performances de certains agrégats macroéconomiques, la consolidation de l'économie de marché reste encore fragilisée par la progression constante des échanges commerciaux informels, en particulier avec le Nigeria, où le secteur informel profite des écarts importants entre le régime douanier appliqué dans la zone UEMOA et celui appliqué par le Nigeria¹⁸. Toutefois, depuis début 2004, les mesures de prohibition prises par le Nigeria qui ont entraîné des tensions dans ses relations avec le Bénin affectent négativement les échanges commerciaux surtout informels entre les deux pays.

¹⁶ Source: PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2005 et 2006.

¹⁷ Source: Commission de l'UEMOA, Comité de convergence et BCEOA, avril 2007.

¹⁸ Source: Document de politique pour le développement de la microfinance au Bénin, Cellule de la Microfinance.

Par ailleurs, le secteur informel représente un poids non négligeable dans l'économie béninoise. Sa part dans l'emploi total en zone urbaine est estimée à près de 80% (41% dans l'ensemble), et il contribue à plus de 40% dans le PIB. C'est d'ailleurs dans ce secteur qu'évolue la quasi-totalité des clients des institutions de la microfinance du pays.

PREMIERE PARTIE

**L'ECONOMIE BENINOISE: UN TERRAIN FERTILE POUR LES INSTITUTIONS DE
MICROFINANCE**

Depuis la conférence nationale de février 1990, le Bénin connaît une stabilité politique. Le secteur bancaire est encore jeune et le taux de bancarisation est très faible. Ces deux éléments combinés à l'importance du secteur informel dans l'économie du pays et au dynamisme du secteur privé, l'économie béninoise offre des opportunités d'épanouissement aux institutions de la microfinance.

Chapitre I: Environnement financier

L'environnement financier béninois est composé globalement des banques, des établissements financiers, des institutions de microfinance, des intervenants boursiers, des bureaux de change et des compagnies d'assurance. Ce sont les banques et les institutions de microfinance qui assurent l'intermédiation financière.

Ce chapitre tentera de faire un aperçu général sur le secteur financier béninois. Le secteur de la microfinance quant à lui, fera l'objet d'une étude particulière dans la troisième partie de cette étude.

1-1 Aperçu général sur le secteur bancaire béninois

Après l'effondrement des banques d'Etat à la fin des années 1980 et à la suite de la Conférence nationale en février 1990 qui mettra fin au régime «socialiste», le système bancaire béninois a connu une refonte en profondeur qui s'achèvera en 1995. Grâce à l'assistance de la France et de la Banque mondiale, le pays a pu mettre sur pied des institutions financières privées.

Ainsi, composé essentiellement des banques étatiques à l'époque «socialiste» dont les principales étaient la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et la Banque Béninoise de Développement, le secteur bancaire béninois comptait au 31 décembre 2005, 12 banques primaires (African Investment Bank, Bank Of Africa-Bénin, Banque Internationale du Bénin, Banque Sahélo-Sahélienne pour l'Investissement et le Commerce, Banque de l'Habitat du Bénin, Banque Atlantique Bénin, Banque Régionale de Solidarité, Continental Bank Bénin, Diamond Bank, Ecobank Bénin, Financial Bank Bénin et Société Générale de Banques du Bénin,) et 2 établissements financiers (Equipbail et Crédit Africain) ayant à leur tête la direction nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Le secteur bancaire béninois, à l'instar des autres pays de l'UEMOA, est régit par les textes législatifs et réglementaires en vigueur au sein de l'Union.

En outre, le dynamisme de l'économie béninoise entraînant une forte demande des services financiers et la stabilité politique que connaît le pays sont des facteurs qui favorisent l'évolution des activités du système bancaire au Bénin.

1-1-1 Evolution des activités bancaires

En 2005, les 12 banques du secteur bancaire béninois disposaient de 45 guichets seulement pour une population d'environ 7 millions d'habitants. Cela dénote ainsi une faible bancarisation de l'économie béninoise.

La collecte de l'épargne et l'octroi des crédits constituent les principales activités d'une banque. Ainsi, l'appréciation de l'évolution des activités du système bancaire se fait à travers la variation de l'épargne collectée et celle de l'encours de crédits pendant une certaine période.

1-1-1-1 Evolution des dépôts du système bancaire

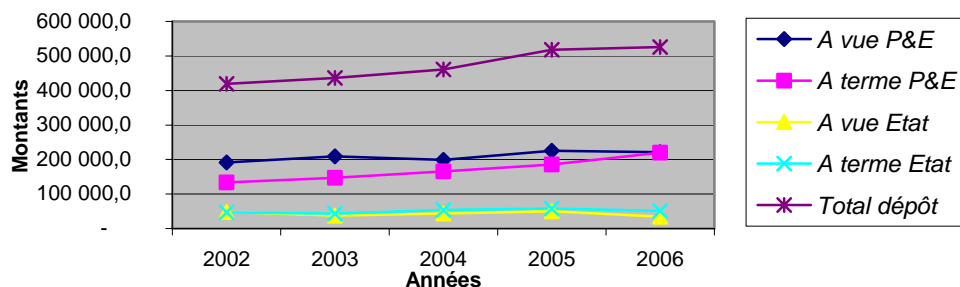
Tableau 1: l'évolution des dépôts

ANNEES	EVOLUTION DES DEPÔTS (x1000000FCFA)				Total dépôt
	Particuliers & Entreprises		Etat		
	A vue P&E	A terme P&E	A vue Etat	A terme Etat	
2002	191 303,0	133 270,0	48 108,0	46 633,0	419 314,0
2003	208 761,0	146 924,0	37 634,0	43 162,0	436 481,0
2004	198 639,0	165 414,0	43 402,0	53 597,0	461 052,0
2005	225 305,0	185 262,0	49 846,0	57 797,0	518 210,0
2006	220 858,0	219 540,0	34 297,0	51 150,0	525 845,0
Total	853 563,0	717 140,0	165 179,0	205 706,0	1 941 588,0

Source: BCEAO, bilan de statistiques monétaires et financiers 2006

Le dépôt du secteur privé et de l'Etat dans les banques béninoises s'élève à 472,180 milliard de FCFA en moyenne.

Graphique 1: l'évolution des dépôts du système bancaire



Source: BCEAO, bilan de statistiques monétaires et financiers 2006

L'évolution des dépôts du système bancaire retracée dans ce tableau nous permet d'apprécier successivement sur la période 2002-2006¹⁹, le volume des dépôts à vue et à terme des particuliers et entreprises d'une part et celui de l'Etat d'autre part. Le choix de ces types de dépôts tient compte de leur implication dans le financement des investissements privés par le biais des crédits à moyen et à long terme.

Sur la période sous revue, les dépôts des banques béninoises sont passés de 419,314 milliards en 2002 à 525,845 milliards en octobre 2006. Les dépôts (à vue et à terme) des particuliers et entreprises évoluent plus vite que ceux de l'Etat. Soit en moyenne un accroissement de 36% et de -10% respectivement pour les particuliers et pour l'Etat. Sur le graphique, on peut constater que les dépôts à vue et à terme des particuliers et entreprises ont tous une tendance haussière, tant dis que ceux de l'Etat sont presque constants.

Cette situation s'explique par le dynamisme du secteur privé et la confiance que celui-ci place au système bancaire béninois.

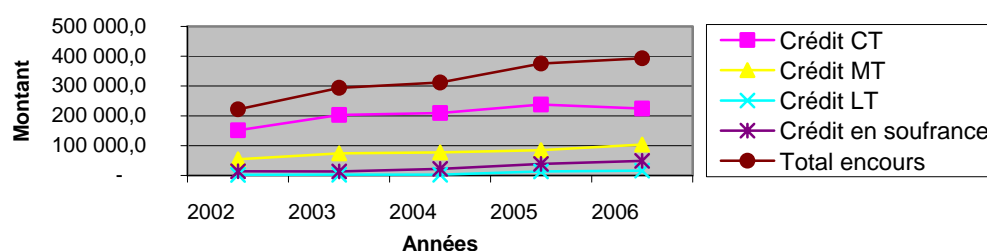
1-1-1-2 Evolution de l'encours de crédit

Tableau 2: l'évolution de l'encours de crédit

Année	EVOLUTION ENCOURS DE CREDITS (x1000000FCFA)			
	Crédit CT	Crédit MT	Crédit LT	Crédit en souffrance
2002	151 438,0	54 486,0	2 286,0	14 018,0
2003	203 420,0	74 296,0	2 479,0	13 654,0
2004	209 605,0	77 466,0	2 678,0	22 303,0
2005	238 076,0	84 832,0	13 348,0	38 846,0
2006	224 736,0	103 776,0	15 930,0	48 740,0
Total	875 837,0	340 370,0	34 435,0	123 543,0

Source: BCEAO, bilan de statistiques monétaires et financiers 2006

Graphique 2: l'évolution de l'encours crédit du système bancaire



Source: BCEAO, bilan de statistiques monétaires et financiers 2006

Le portefeuille de crédit du système bancaire peut être réparti en crédits à court terme destinés à financer le fonds de roulement ou à équilibrer la trésorerie des entreprises et des particuliers, ensuite crédits à moyen et à long terme qui financent des investissements privés, et enfin les créances en souffrance.

¹⁹ Jusqu'en octobre 2006

L'ensemble du portefeuille a enregistré une croissance de 16% en moyenne. Les crédits à court terme représentent plus de deux tiers de l'ensemble du portefeuille. Ils sont suivis des crédits à moyen terme.

Par ailleurs, alors que l'encours total de crédit croît de 16%, les créances en souffrance à leur tour, après une légère baisse en 2003, elles ont enregistrées une croissance de 54% sur les 3 dernières années en passant ainsi de 13,654 milliards en 2003 à 48,740 milliards en 2006.

Cela dénote une détérioration progressive du portefeuille dû à l'augmentation des impayés au fur et mesure que l'encours de crédit augmente.

Dans l'ensemble, on peut constater que le crédit à long terme est le moins offert par le système bancaire béninois. Il est resté constant sur les 3 premières années avant de connaître un boum à partir de 2005.

Cette situation explique la réticence des banques béninoises à financer des investissements qui sont pourtant gage d'une croissance réelle de la valeur ajoutée de l'économie.

En reliant ce comportement à la structure des dépôts existants dans le secteur bancaire, il apparaît une nette prépondérance des dépôts à court terme. Ce qui pourrait justifier partiellement le comportement de ces banques eu égard aux ratios prudentiels et aux possibilités très restreintes qui leurs sont offertes dans la transformation des crédits à court terme en financement des crédits à moyen terme.

En outre, compte tenu des facteurs tels la faible couverture du territoire, le coût élevé des transactions bancaires, l'importance du secteur informel, etc. empêchant ainsi les banques d'étendre l'offre de services financiers à certaines couches de la population (les pauvres et les entrepreneurs informels), l'avènement de la microfinance constituerait donc un ouf de soulagement pour celles-ci.

DEUXIEME PARTIE

LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A L'ECONOMIE DU BENIN

La microfinance est une alternative au système financier classique et à la finance informelle. En d'autres termes, c'est un système qui offre des services financiers spécifiques au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du circuit bancaire traditionnel et/ou faisant recours aux services des usuriers pour satisfaire leurs besoins financiers.

Par ailleurs, l'enracinement de la microfinance au Bénin peut s'expliquer par la genèse de ce secteur, le dynamisme des institutions qui le composent et par l'implication des pouvoirs publics à travers l'élaboration d'une politique nationale de la microfinance.

Chapitre II: Etat des lieux sur les IMF au Bénin

La diversité et la multiplicité des IMF béninoises permettent de répondre aux besoins sans cesse croissants des milliers de bénéficiaires à travers le pays. Ainsi, on peut dénombrer aujourd'hui des centaines d'IMF qui peuvent être regroupées suivant deux types de classification: la classification admise par l'UEMOA (ou la classification du point de vue de l'activité des IMF) et la classification du point de vue juridique.

2-1 Classification suivant l'activité des IMF

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupe les IMF en trois catégories du point de vue de leur activité:

- **les institutions d'épargne et de crédit:** elles ont pour activités la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Ce sont les mutuelles et coopératives ainsi que les groupements d'épargne et crédit qui sont regroupés dans cette catégorie.
- **les institutions de crédit direct:** leur activité est l'octroi des crédits à partir de leurs ressources propres ou des lignes de crédit dont elles peuvent bénéficier auprès des partenaires financiers locaux et/ou étrangers.
- **les projets à volet microfinance:** pour cette catégorie, la microfinance n'est pas l'activité principale, elle est une activité d'appoint aux activités principales telle que la formation. Se retrouvent donc dans ce groupe les organisations non gouvernementales (ONG) et les initiatives gouvernementales à volet microfinance.

2-2 Classification juridique des IMF

Les IMF béninoises peuvent être regroupées, du point de vue juridique en deux grandes catégories:

- les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit. Ce sont des institutions auxquelles la loi confère une personnalité juridique par l'obtention d'un agrément. Il s'agit des institutions de base d'épargne et de crédit, et des institutions faîtières d'épargne et de crédit.
- les structures non constituées sous forme de mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit. Sont regroupées sous ce vocable, les institutions autres que les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédit. elles ont leur personnalité juridique mais exercent les activités de microfinance. La loi les astreint à signer une convention avec le Ministère chargé des Finances pour un suivi de leurs activités de microfinance. Ce sont: des associations dont certaines sont bien structurées (PADME et PAPME) et d'autres le sont moins (la loi les dénomme groupement d'épargne et de crédit); des ONG à volet microfinance; des sociétés et des programmes ou projets gouvernementaux à volet microfinance.

Ainsi, jusqu'en avril 2007, les autorisations d'exercice se répartissent comme suit: 25 agréments, 7 conventions et 170 reconnaissances.

Suivant ces deux types de classification, les IMF peuvent ainsi être réparties sur l'ensemble du territoire dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: la typologie et la couverture territoriale

DEPARTEMENTS	TYPES D'INSTITUTIONS DE MICROFINANCE						
	Mutuelles et Coopératives d'Epargne et de Crédit	Groupements d'Epargne et de Crédit (GEC)	Associations et ONG à volet Microfinance	Sociétés	Projets à volet Microfinance	Total	%
ALIBORI	15	21	5	0	0	41	3,1%
ATACORA	30	97	16	2	5	150	11,5%
ATLANTIQUE	34	76	20	1	2	133	10,2%
BORGOU	39	36	24	1	10	110	8,4%
COLLINES	30	110	30	0	6	176	13,5%
COUFFO	17	86	4	0	0	107	8,2%
DONGA	12	33	18	0	4	67	5,1%
LITTORAL	18	32	23	10	1	84	6,4%
MONO	19	66	31	2	1	119	9,1%
OUEME	36	92	22	2	0	152	11,6%
PLATEAU	21	30	11	0	3	65	5,0%
ZOU	22	60	18	1	3	104	8,0%
Total	293	739	222	19	35	1308	100,0%
%	22,4%	56,5%	17,0%	1,5%	2,7%	100%	

Source: Cellule de Microfinance, 2005

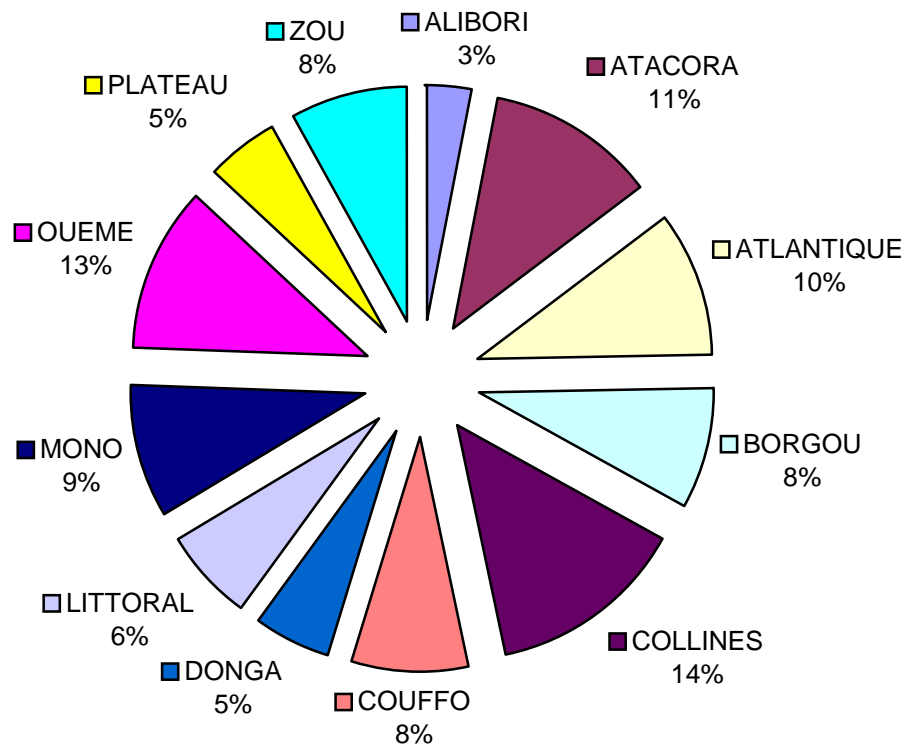
Selon la Direction de la Surveillance du Secteur de la Microfinance (DSSMF)²⁰, 762 institutions de microfinance sont actuellement recensées sur le territoire béninois. Parmi elles, il y a 293 Mutuelles et Coopératives d'Epargne et de Crédit, 131 Associations et ONG, 6 Sociétés, 25 Projets Gouvernementaux à volet microfinance et 307 Groupements d'Epargne et de Crédit. Elles disposent au total de 1308 guichets ou représentation à travers tout le pays.

Jusqu'en avril 2007, seulement 25% de ces IMF ont obtenu l'autorisation d'exercice.

Le tableau ci-dessus permet de faire ressortir la typologie des IMF ainsi que leur nombre de guichets et la répartition de ceux-ci sur l'ensemble du territoire béninois. Ses données sont élucidées par les graphiques ci après.

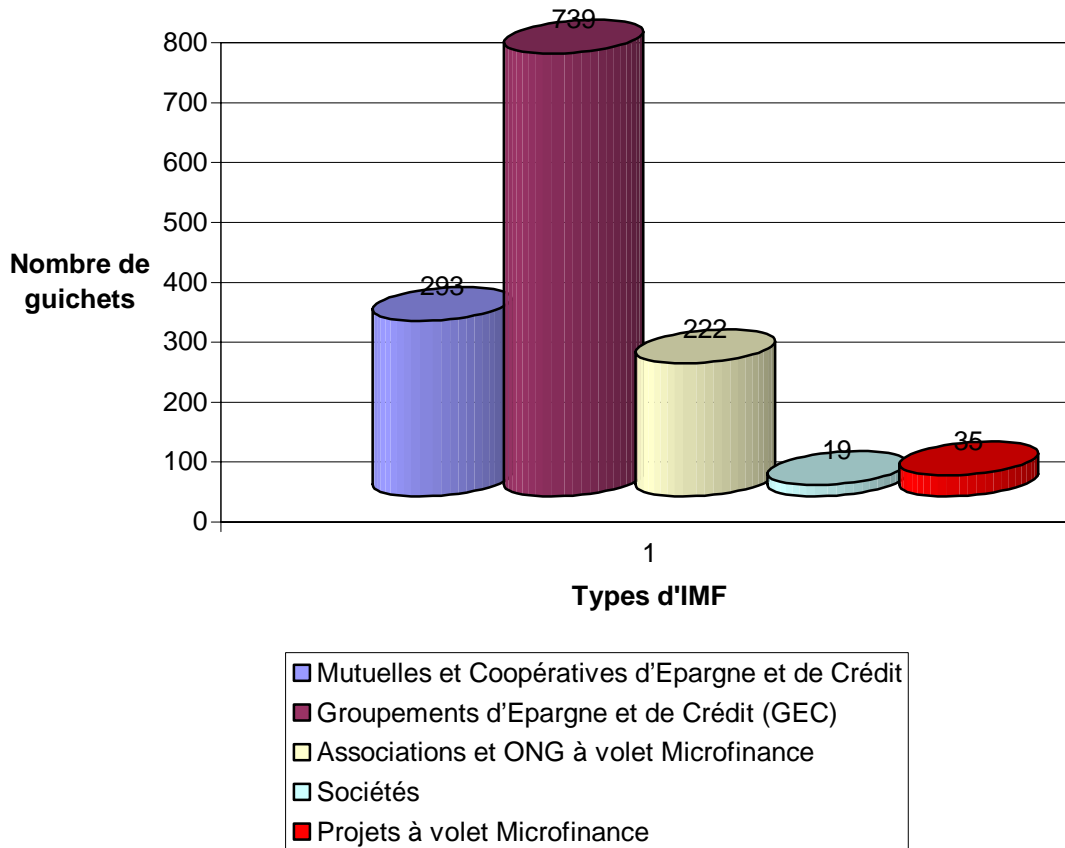
²⁰ C'est la nouvelle appellation de la Cellule de Microfinance après la restructuration faite par le Ministère de tutelle (Ministère de la Microfinance) qui a conduit à la création d'une Direction de la Promotion de la Microfinance.

Graphique 3: la répartition des IMF par département



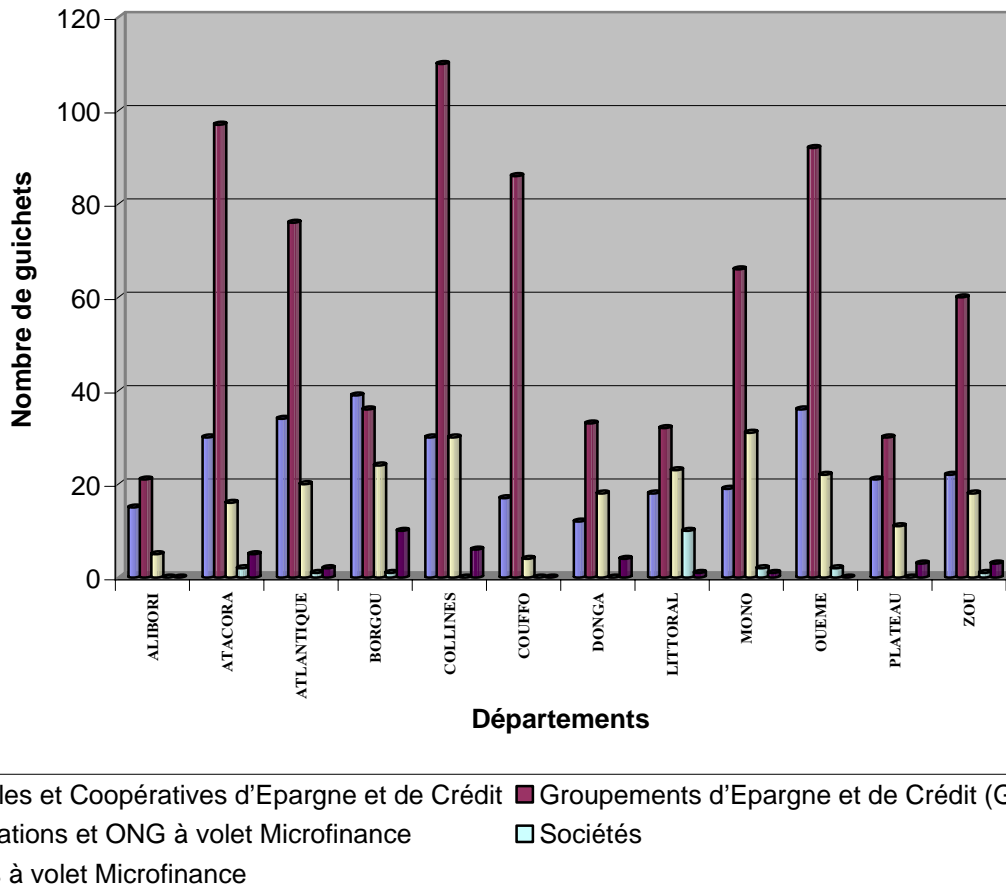
Sur ce graphique on peut constater que les départements des Collines (14%) et d’Ouémé (13%) sont les plus couverts; tandis que ceux d’Alibori et du Plateau sont les moins servis avec respectivement 3% et 5%. Sur les 12 départements, 7 se trouvent au Sud du pays et totalisent eux seuls près de 77%.

Graphique 4: la répartition des guichets par type d'IMF



Les Groupements d'Epargne et de Crédit sont les plus rependus avec 739 guichets. Ils sont suivis des Mutuelles et Coopératives et des Associations et ONG avec respectivement 293 et 222 guichets. Les sociétés sont les moins rependus.

Graphique 5: la répartition des guichets des IMF par département



A part Borgou où les Mutuelles et Coopératives d'épargne et de crédit sont majoritaires, dans tous les autres départements les Groupements d'épargne et de crédits dominent. Les Sociétés et les projets à volet microfinance sont les moins représentés. Aucun d'eux n'a un guichet au Couffo et dans Alibori. Dans l'ensemble, les sociétés sont absentes dans cinq départements (Alibori, Collines, Couffo, Donga et Plateau) et les Projets à volet microfinance dans trois (Alibori, Couffo et Ouémé).

En outre, l'état des lieux sur les IMF peut également être évalué à travers l'évolution des indicateurs d'activités du secteur de la microfinance sur les cinq dernières années (2001-2005).

2-3 Evolution des indicateurs d'activité des IMF

Tableau 4: l'évolution des indicateurs d'activité du secteur de la microfinance

Indicateurs		2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Nbre de mbres/ de clients	Effectif	420 063	489 520	549 217	593 627	684 967	547 479
	Taux de crce		17%	12%	8%	15%	13%
Nbre bénéfics de crédit	Effectif	14 352	105 383	203 265	164 163	129 666	123 366
	Taux de crce		634%	93%	-19%	-21%	172%
Dépôts (X1000000fcfa)	Montant	25 128	34 375	37 899	40 364	39 727	35 499
	Taux de crce		37%	10%	7%	-2%	13%
Encrs crédit brut (X1000000fcfa)	Montant	15 276	44 049	63 446	75 634	74 372	54 555
	Taux de crce		188%	44%	19%	-2%	62%
Crces en souffres (X1000000fcfa)	Montant	702	1 175	3 069	4 346	5 831	3 025
	Taux de crce		67%	161%	42%	34%	76%
Taux créances en soufrc		5%	3%	5%	6%	8%	5%
Personnel perma- nant	Effectif		1034	1369	1534	1554	1 373
	Taux de crce			32%	12%	1%	15%

Source: Direction de la Surveillance du Secteur de la Microfinance, 2006.

Au 31 décembre 2005, l'ensemble des IMF du Bénin comptaient 684 967 membres/clients dont 129 666 bénéficiaires de crédit. En 2001, ces chiffres étaient respectivement de 420 063 (avec un taux moyen de croissance de 13%) et de 14 352 (soit un taux moyen de croissance de 172%). En 2001, seulement 3% des clients des IMF étaient bénéficiaires de crédit contre 19% en 2005.

Ensuite, l'encours de crédit du secteur est plus important et il croit plus vite que l'épargne. Cela s'explique par le fait que, à part la FECECAM, les plus grandes IMF du pays financent leurs activités de crédit à partir des emprunts obtenus auprès des banques ou des subventions des bailleurs de fonds.

En outre, après avoir enregistré une baisse en 2002, le taux de créances en souffrance a repris sa tendance haussière en 2003 avec un rythme plus important que la croissance de l'encours de crédit. Il est passé de 5% en 2001 à 8% en 2005. Soit en valeur, de 702 millions à 5,831 milliards de FCFA respectivement.

Par ailleurs, avec 129 666 emprunteurs actifs en 2005 pour un personnel permanent de 1554 employés, la productivité du personnel de l'ensemble du secteur de la microfinance se situe à 83 emprunteurs/employé. Cette faible productivité ne signifie pas a priori que le personnel travail moins, mais elle peut plutôt être révélatrice de procédures inefficaces ou excessivement administratives.

Chapitre III: Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté

Vu ses résultats sur le terrain, l'apport de la microfinance dans le processus de développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud (voir même du Nord) reste très déterminant. Il peut s'expliquer par les impacts macro et microéconomiques des activités des IMF sur l'ensemble du secteur financier et sur les conditions socio-économiques des bénéficiaires de leurs services.

3-1 Impact macroéconomique

La microfinance constitue aujourd'hui un sous-secteur dynamique du système financier au Bénin. Les informations se trouvant dans les tableaux ci-dessous essaient de rendre plus explicite la contribution des IMF dans l'offre de services financiers à l'économie du pays.

Tableau 5: la comparaison des activités du système bancaire et celles des IMF

Système financier	Encours crédit (x1000000fcfa)	%	Dépôt (x1000000fcfa)	%
Système bancaire	375102	83%	410567	91%
IMF	74372	17%	39727	9%
Total	449474	100%	450294	100%

Source: bilans des IMF et des banques béninoises en 2005.

L'importance des services financiers dans une économie est une évidence. Grâce à l'intermédiation financière, l'épargne collectée par le secteur financier formel est réinjectée dans le circuit économique à travers des crédits octroyés. Ceux-ci financent les activités des agents économiques qui vont créer de l'emploi, augmenter le niveau de revenu et par effet d'entraînement réduire la pauvreté.

Sur un encours total de 449,474 milliards de FCFA alloués au financement du secteur privé par le système financier béninois, les IMF contribuent à hauteur de 17% soit 74,372 milliards de FCFA. Ensuite, 9% (39,727 milliards de FCFA) de l'épargne du système bancaire sont mobilisée par les IMF.

Une des particularités du secteur de la microfinance est que, par ses activités, il a réussi à étendre l'offre des services financiers à une catégorie d'agents économiques qui est restée longtemps en marge du circuit financier formel. De par sa pratique, il a pu intégrer dans le circuit économique plus de 30 milliards de FCFA qui seraient restés dans le secteur financier informel ou thésaurisés.

En outre, on estime aujourd'hui à près de 550 000 en moyenne le nombre de clients des IMF. Si on estime la taille d'un ménage pauvre à 5 personnes, on peut donc conclure que près de 2 750 000 personnes sont touchées directement ou indirectement par les services de la microfinance.

On peut également se rendre compte de la proximité des services de la microfinance à partir du tableau 6. Les IMF, avec 1308 guichets contre 45 pour le système bancaire, couvrent mieux la population. Soit un guichet pour 5810 personnes contre 168 889 au niveau des banques.

Avec un taux d'intérêt débiteur élevé (24%) par rapport à celui du système bancaire (18,5%), le taux créditeur des IMF (12%) reste pour autant plus attractif que celui des banques (3,5%) pour la mobilisation de l'épargne.

Tableau 6: la comparaison de certains indicateurs du système bancaire et IMF

Indicateurs	Système bancaire	IMF
Nombre de guichets	45	1 308
Couverture population (7,6millions d'habitant)	168 889	5 810
Taux d'intérêt Débiteur	18,5%	12 à 24%
Taux d'intérêt créditeur	3,5%	12%

Source: BCEAO et Cellule de Microfinance, 2005

3-2 Impact microéconomique

L'impact microéconomique de la microfinance se vérifie par les changements intervenus dans les conditions de vie des bénéficiaires des services des IMF.

Ainsi, à travers les résultats d'une enquête réalisée en 2003 par la Cellule de Microfinance auprès d'un échantillon des clients des IMF dans deux villes (Cotonou et Bohicon). Le choix des lieux de l'enquête dans ces villes tenait compte de la représentativité des différentes zones d'intervention des IMF. La zone urbaine était représentée par le centre ville de Cotonou, la zone périurbaine par les quartiers périphériques de Cotonou étendus à l'arrondissement d'Abomey-Calavi et enfin la zone rurale représentée par la commune de Bohicon dans le département de Zou.

L'interprétation des résultats a révélé que la microfinance a un impact réel sur les bénéficiaires de ses services, et cela à plusieurs niveaux.

3-2-1 Au niveau du ménage et de l'individu

L'octroi des microcrédits entraîne une augmentation de revenu du ménage entraînant ainsi une amélioration des conditions de vie des personnes qui le composent.

Selon les résultats de l'enquête susmentionnée, 62% des clients déclarent avoir enregistré une augmentation de revenu grâce aux microcrédits obtenus auprès des IMF. En matière d'allocation de ce revenu supplémentaire, 80% des clients interrogés déclarent que l'alimentation occupe la première place, ensuite la santé et la scolarisation des enfants. Sur le plan sanitaire, même si 30% des clients continuent à se soigner à l'indigénat, 98% déclarent se soigner mieux maintenant qu'avant leur entrée dans les IMF. Au niveau de la scolarisation des enfants, même s'il n'a pas été possible d'évaluer la situation des clients avant leur entrée dans le système de la microfinance, dans 83% des ménages enquêtés, tous les enfants vont à l'école.

Quant à la participation aux charges du ménage, 86% des clients interrogés (en majorité des femmes non chef de ménage) déclarent participer de façon substantielle aux charges, 14% disent même qu'ils consacrent directement une partie de leur prêt aux besoins du ménage.

3-2-2 Au niveau de l'entreprise

Le recours aux services financiers (crédit et épargne) peut entraîner une diversification des sources de revenu ou une croissance de l'entreprise favorisant ainsi la création d'emploi.

L'impact de la microfinance sur les entreprises se fait sentir au niveau de leurs revenus et du nombre d'emplois créés par leurs activités.

La grande majorité des entreprises clientes des IMF évoluent dans le secteur informel. Les principales contraintes financières rencontrées par les entrepreneurs de ce secteur sont l'insuffisance de fonds de roulement et le manque de sources de financement durables. Les services de microfinance constituent donc une opportunité permettant aux entreprises de subvenir à leurs besoins financiers.

Les résultats de l'enquête de la CMF révèlent que 64% des clients allouent leurs crédits à l'augmentation du volume de leur activité, 14% les destinent dans une activité nouvelle.

Même si c'est à faible proportion, les services de microfinance entraînent une hausse des revenus des entreprises. En fait, aux conditions actuelles d'obtention des prêts, 84% des clients interrogés estiment que les activités sont rentables mais que les

revenus qu'ils en tirent leur permettent en grande partie d'honorer leurs échéances dans les délais et de subvenir aux besoins du ménage.

Quant à la création d'emplois, il faut rappeler qu'au niveau des entreprises individuelles (sans personnel autres que l'entrepreneur lui-même) cela semble négligeable car les clients des IMF mènent des activités qui n'ont pas en général nécessairement besoin d'une main d'œuvre autre que celle de l'entrepreneur. Ainsi, selon les résultats de l'enquête, 81% des clients déclarent ne pas employer de personnel, et les 19% restant emploient en moyenne 1 personne.

Cependant, si l'on combine le nombre total d'entreprises, les ménages clients créent souvent des emplois pour d'autres.

Malgré ses nombreux impacts macro et microéconomiques sur les activités économiques au Bénin, il y a lieu toutefois de constater que la microfinance ne peut pas tout faire en matière de lutte contre la pauvreté et que beaucoup de facteurs ou de contraintes entravent l'efficacité de son intervention.

Cela nous amène au chapitre suivant qui nous permettra de comprendre les limites et les insuffisances de la microfinance.

Vue ces impacts macro et microéconomiques, l'hypothèse de l'implication de la contribution de la microfinance au financement du secteur privé béninois est ainsi démontrée.

TROISIEME PARTIE
LES LIMITES DE LA MICROFINANCE

L'analyse des pratiques de la microfinance et des résultats de ses activités sur le terrain révèle que, bien qu'elle soit reconnue comme un levier de développement économique et un instrument de politique publique, la microfinance s'est montrée inefficace dans certains cas et voir même inappropriée dans d'autres expliquant ainsi ses limites.

Ensuite, certains facteurs endogènes ou exogènes constitueraient pour la microfinance des contraintes affectant son efficacité.

Chapitre IV: Les limites de la microfinance

Parmi les deux principales limites retenues dans le cadre de cette étude, il sera question de montrer que pour la première les services de la microfinance sont inappropriés, tant dis que pour la seconde ils sont en général mal adaptés.

4-1 La lutte contre l'extrême pauvreté ou la misère

Aujourd'hui, les services de la microfinance (microcrédits) sont sollicités pour la mise en place de plusieurs politiques publiques, surtout celles visant la lutte contre la pauvreté tant dans les zones rurales qu'urbaines. Mais constitue-t-elle une panacée?

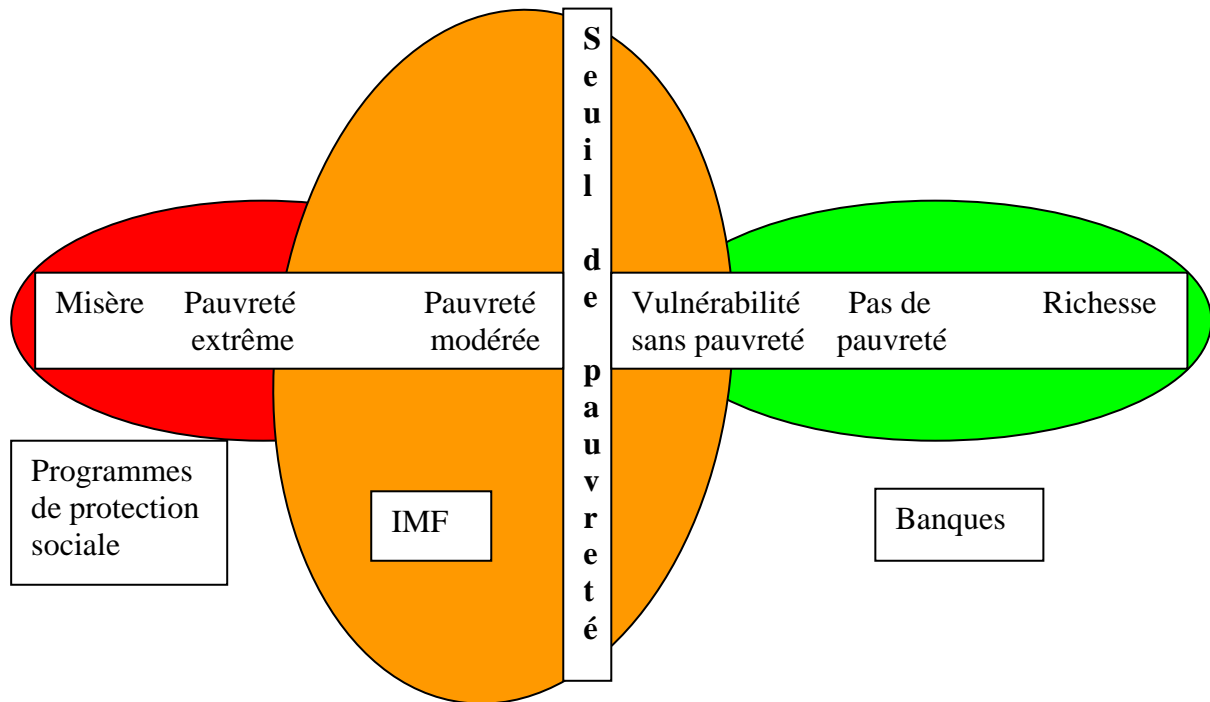
Les services de la microfinance sont *a priori* destinés aux pauvres qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux services financiers classiques mais qui disposent d'un certain pré-requis pour leur subsistance. Par contre, selon Larousse, «la misère est un état d'extrême pauvreté pouvant aller jusqu'à la privation des choses nécessaires à la vie...»

Il est vrai que, si elles veulent atteindre leur objectif social, les IMF doivent toucher des clients pauvres. Mais ce seraient selon les professeurs David Hulme et Paul Mosley «ceux qui ont déjà un certain niveau de ressources (revenus et actifs, matériels symboliques ou informationnels) qui profiteraient le plus du microcrédit.» Même si Mohamed Yunus a trouvé sa célèbre formule «les pauvres sont bancables», il s'agit bien entendu des pauvres qui ont un savoir faire et une base vitale. Les IMF qui s'aventurent dans ce domaine finiront toujours par échouer avec des taux élevés d'impayés.

Des gens qui se trouvent dans l'extrême pauvreté se battent pour avoir le minimum vital. Ils ont besoin d'une assistance sociale (service non marchand, action caritative). Les programmes de protection sociale sont donc mieux appropriés pour eux que des microcrédits.

Comme indiqué sur le graphe ci-dessous²¹, les clients des IMF se trouvent dans le cercle orange situé de part et d'autre du seuil de pauvreté. Très peu de programmes de microfinance touchent des personnes extrêmement pauvres. Ce sont en général des projets gouvernementaux à volet microfinance et des ONG pour les quels, la microfinance est un appoint à leurs activités principales.

Graphique 6: le domaine d'intervention de la microfinance



4-2 L'appui aux micro-entreprises du secteur informel «supérieur» et à l'agriculture

Les indicateurs tels le montant des prêts, le terme (durée), le taux d'intérêt et l'épargne préalable sont révélateurs de la disparité entre l'offre des services financiers offerts par les IMF et les besoins des micro-entrepreneurs du secteur informel «supérieur ou à fort potentiel» et de l'agriculture.

D'abord qu'est ce qu'une micro-entreprise à fort potentiel ou supérieur et quels sont ses besoins?

²¹ Ce graphe est inspiré de celui de CGAP, Note sur la microfinance n°13, juillet 2003: L'impact de la Microfinance

Selon Jean-Luc Camilleri²² (1996), le domaine de la micro-entreprise (ME) est un espace qui regroupe des ensembles peu homogènes et qui par conséquent doit être segmenté.

Ainsi, en fonction de leur capital, l'auteur estime qu'on peut partager les ME en trois branches:

- les ME «de survie». Ce sont les entreprises dont le capital est inférieur à 50 000 FCFA. Leur potentiel d'accumulation et de croissance est quasiment nul. Ce sont des petits métiers «de survie», en particulier dans le domaine du commerce.
- les ME «émergentes». Ce sont des entreprises dont le capital est compris entre 50 000 et 200 000 FCFA. Elles ont parfois un local et un savoir faire, comme par exemple la forge traditionnelle ou la couture. Les technologies utilisées sont simples, les moyens de production élémentaires et les besoins surtout en fonds de roulement.
- les entreprises dont le capital est compris entre 200 000 et 2 millions FCFA. Ce sont des **ME à fort potentiel**. Ici l'activité est permanente et l'entreprise fonctionne avec un local fixe et des technologies élaborées qui nécessitent un investissement relativement important. Ce sont par exemple des ateliers de soudure ou de menuiserie. Elles peuvent être assimilées aux petites entreprises auxquelles elles ressemblent par leur management et leur potentiel de croissance/accumulation. Leurs besoins de financement sont fonction de l'affectation qu'elles font du crédit obtenu (objets de crédit).

Selon l'auteur, après plusieurs enquêtes réalisées en Afrique, les prêts sollicités par les ME sont destinés à l'achat de matières premières, de bien d'équipement ou de marchandises dans les proportions suivantes:

- achat de matières premières:15%;
- équipement:30%;
- achat d'équipement et matières premières:40%;
- achat de marchandises:15%.

Ainsi, les besoins des ME à fort potentiel sont de deux sortes: en fonds de roulement et en investissement. Comme on peut le constater sur les proportions de leurs objets de crédit ci-dessus, on se rend facilement compte que les besoins en investissement prédominent (achat d'équipement et de matières premières) à près de 70%. Ce sont des besoins qui nécessitent des montants élevés dont le remboursement s'étale sur une longue durée avec un taux d'intérêt soutenable.

²² Jean-Luc Camilleri, «La petite entreprise africaine», L'Harmattan 1996.

Ensuite l'agriculture qui est un des secteurs clés de l'économie béninoise, a besoin du crédit pour financer l'achat des intrants et outils agricoles dont le remboursement est lié au revenu tiré de la vente des récoltes qui ne sont pas toujours bonnes (fluctuation de la production et des prix).

L'importance et la durée du crédit agricole dépendent de l'affectation qu'on en fait et du type d'agriculture. Le crédit pour l'achat d'outils ou d'intrants agricoles pour une plantation de palmiers ou de bananiers par exemple doit nécessairement être important et remboursable à long terme. Ce n'est pas le même cas pour le maraîchage ou la riziculture par exemple.

Face à ces besoins, quelle est l'offre des IMF actuellement? Est-elle compatible?

Analysons un peu les conditions de crédit et la situation du portefeuille des sept IMF représentatives du secteur de la microfinance au Bénin.

Tableau 7: l'analyse des conditions de crédit

IMF	Conditions de crédit				
	Montant min. en FCFA	Montant max. en FCFA	Durée max	Epargne préalable	Taux d'intérêt nominal
PADME	20 000	10 000 000	18 mois ²³	10% montant crédit	24% l'an dégressif
PAPME	2 000 000	80 000 000	3 ans	10% montant crédit	12,5 à 24% l'an
FINADEV.SA	150 000	15 000 000	5 ans	10 à 25%	10 à 15% l'an dégressif
FECECAM	10 000	5 000 000	3 ans	25% montant crédit	24% l'an dégressif
Vital Finance	50 000	10 000 000	12 mois	10%	24% l'an dégressif
CBDIBA	10 000	1 000 000	12 mois	25%	24%
MDB	10 000	1 000 000	12 mois	20%	24%

Source: Cellule de Microfinance

²³ Cette durée peut aller jusqu'à 3 ou 5 ans pour les lignes de crédit spécifique lié à la production et à l'agriculture.

Du point de vue du montant du crédit, toutes ces IMF ont un plafond qui va de 5 million (FECECAM) à 80 millions de FCFA (PAPME) sauf deux (CBDIBA et MDB) qui ont un plafond inférieur à 2 millions de FCFA.

On pourrait donc dire que sur le plan du crédit disponible, il y a une offre qui est plus ou moins conforme aux besoins des ME. Reste alors à savoir combien peuvent en bénéficier vu les autres conditions d'obtention de prêt. Il faut aussi chercher à savoir si ceux qui en bénéficient arrivent à s'en sortir.

D'abord la durée, ensuite le taux d'intérêt. A part FINADEV qui a une durée maximum de 5 ans, pour toutes les autres IMF, elle varie de 12 à 36 mois.

Avec un prêt d'un montant de 10 millions ou de 80 millions de FCFA par exemple remboursable sur 18 mois ou 36 mois avec un taux d'intérêt nominal²⁴ de 24% par an en moyenne; dans quelle activité un micro-entrepreneur du secteur informel²⁵ pourrait-il injecter ce crédit et honorer ses engagements dans les délais tout en tirant du profit?

L'analyse des résultats de l'enquête réalisée par la Cellule de Microfinance atteste cette réalité. Ce sont 99% des clients qui estiment que les délais de remboursement sont courts et qu'en réalité ils sont contraints de développer des activités secondaires pour leur permettre de faire face à leurs obligations.

L'examen du portefeuille de crédit peut nous édifier davantage sur la proportion qui est affectée au financement à long terme, aux secteurs comme l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, etc.

²⁴ Si on tient compte des frais de dossier, de l'épargne préalable et d'autres frais, ce taux peut aller jusqu'à 35% voir plus par an.

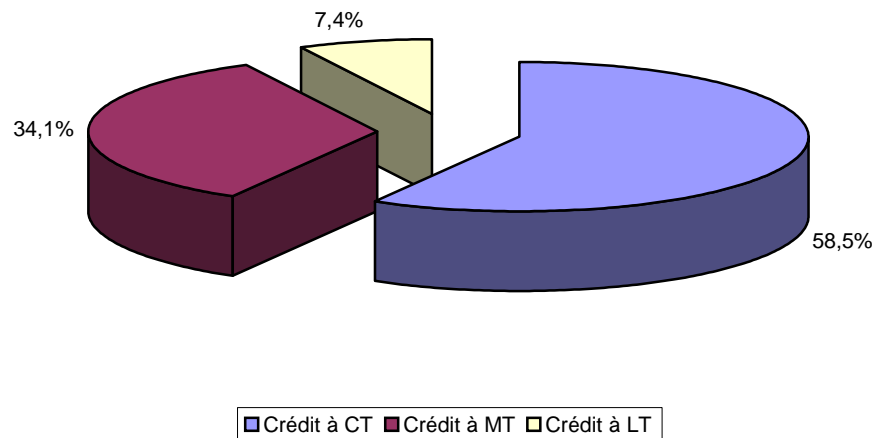
²⁵ Plus de 90% des clients des IMF évoluent dans le secteur informel.

Tableau 8: l'analyse du portefeuille par durée

IMF	Crédit à CT	Crédit à MT	Crédit à LT	Total
PADME	6 589 986 764	10 057 156 615	1 668 399 796	18 315 543 175
PAPME	10 805 163 657	7 268 321 062	1 584 016 658	19 657 501 377
FINADEV	2 427 124 990	2 366 280 215	610 352 919	5 403 758 124
FECECAM	13 192 329 519	1 958 236 388	899 954 213	16 050 520 120
Vital Finance	3 977 835 371	40 074 123	-	4 017 909 494
CBDIBA	459 317 811	190 000	-	459 507 811
MDB	192 202 523	271 531 609	12 232 699	475 966 831
Total	37 643 960 635	21 961 790 012	4 774 956 285	64 380 706 932
%	58,5%	34,1%	7,4%	100%

Source: effectué sur la base des états financiers 2005 des IMF

Graphique 7: la répartition de l'encours de crédit selon la durée



Ce graphique illustre que, plus de la moitié (58,5%) du portefeuille des IMF est à court terme contre seulement 7,4% de crédit à long terme. PADME et PAPME ont les plus gros montants de crédit à long terme. Les deux institutions sont spécialisées en l'appui aux ME.

Vital Finance et CBDIBA n'ont aucun prêt de long terme.

Tableau 9: l'analyse du portefeuille par secteurs d'activité

IMF	SECTEURS D'ACTIVITE (x1000000fcfa)					Total
	Agriculture	Artisanat	Industrie	Commerce	Autres	
PADME	168	166	754	17755	1695	20538
PAPME	1730	41	1228	18418	2603	24021
FINADEV	1933	0	0	3286	1224	6442
FECECAM	9683	750	900	5460	1260	18054
Vital Finance	89	215	0	4170	40	4514
CBDIBA	37	33	0	394	55	519
MDB	192	12	12	272	6	494
Total	13833	1217	2894	49753	6883	74581
%	18,5%	1,6%	3,9%	66,7%	9,2%	100%

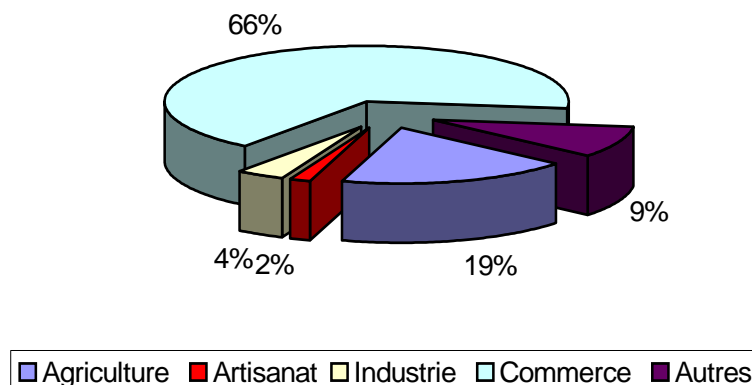
Source: effectué sur la base des états financiers 2005 des IMF

Une des raisons qui fait que les ME clientes des IMF créent très peu d'emplois est le secteur d'activités.

Les résultats de l'enquête révèlent que 76% des clients sont dans le commerce et le service, 8% dans l'agriculture et le reste dans l'artisanat, la transformation, etc.

Le secteur informel du commerce ne nécessite pas généralement de main-d'œuvre supplémentaire à part celle de l'entrepreneur lui-même. C'est dans cette activité se trouve la quasi-totalité des ME de «survie». Par contre les secteurs comme l'agriculture, l'artisanat et l'industrie emploient au moins trois personnes. C'est à ce groupe qu'appartiennent en général les ME à fort potentiel capables de diffuser la croissance et la richesse.

Graphique 8: la répartition de l'encours de crédit par secteur d'activité



La répartition du portefeuille par secteur d'activités révèle que le secteur du commerce bénéficie de près de 67% du total de crédit octroyé par les IMF contre seulement 18% pour l'agriculture, 2% pour l'artisanat et 4% pour l'industrie.

Au regard de ces insuffisances dans la pratique de la microfinance, plusieurs facteurs ou contraintes en seraient responsables dont les principaux sont mentionnés dans le paragraphe qui suit.

4-3 Les facteurs limitant l'efficacité de la microfinance

Sans être exhaustif, le manque de ressources financières de long terme, l'intervention directe de l'Etat (en faisant du microcrédit lui-même), le cadre socio-économique et juridique, et l'importance des impayés sont les principales contraintes qui entravent l'efficacité des IMF.

4-3-1 Manque de ressources financières de long terme

Les IMF comme toute autre institution financière font de l'intermédiation financière. C'est l'argent collecté ou emprunté auprès des agents à capacité de financement qu'elles rétrocèdent en crédit aux agents à besoin de financement.

Ainsi, l'octroi des crédits à court terme est conditionné par la disponibilité des ressources longues. Généralement, ce qui fait que les IMF octroient peu ou n'arrivent pas à octroyer des prêts de long terme, est le manque de ressources financières correspondantes.

En analysant le passif des IMF de l'échantillon choisi pour représenter le secteur de la microfinance au Bénin (voir tableau 10), on se rend compte que dans les ressources financières dont elles disposent, seulement 15% sont de long terme (constitués essentiellement d'emprunts) contre 50% à court terme dont 13% sont des emprunts de moins d'un an et 36% constitué de dépôt à vue (avec seulement 40% rétrocédé en crédit dans les systèmes mutualistes).

Tableau 10: la répartition des ressources des IMF selon la durée

IMF	Ressources à CT (x1000000fcfa)			Ressources à MT (x1000000fcfa)			Ressources à LT	Total
	Emprunt moins d'un an	Dépôt à vue	Dépôt à court terme[1]	Emprunt à moyen terme[2]	Epargne bloquée[3]	Dépôt à MT	Emprunt à LT	
PADME	5 326	-	-	4 677	3 990	-	3 118	17 111
PAPME	2 208	1 178	154	6 579	3 439	66	4 386	18 011
FINADEV	690	-	-	1 870	713	-	1 247	4 520
FECECAM	1 102	26 144	194	2 228	102	83	1 486	31 339
Vital Finance	-	-	-	1 670	855	-	1 113	3 639
CBDIBA	83	124	53	-	99	23	-	382
MDB	135	92	139	0	129	60	0	556
Total	9 544	27 538	540	17 025	9 328	232	11 350	75 557
%	13%	36%	1%	23%	12%	0%	15%	100%
% Global	50%			35%			15%	

[1] Les dépôts à terme sont à près de 70% court terme

[2] Environ 60% des emprunts à terme des IMF sont moins de 3 ans.

[3] C'est l'épargne préalable à l'octroi de crédit (dans les institutions mutualistes) ou l'épargne constituée pendant le remboursement de crédit (dans les institutions de crédit direct).

C'est une épargne obligatoire qui suit le cycle du crédit et elle est maintenue dans l'IMF tant que le client continue à utiliser le prêt. On peut donc l'estimer à Moyen terme

Par ailleurs, les dettes et les fonds propres constituent les deux principales sources de financement des IMF (voir tableau 11).

On peut ainsi constater que les IMF béninoises se financent à 86% à partir des dettes contractées auprès de leurs clients (sous forme d'épargne) et auprès d'autres partenaires (banques et bailleurs de fonds) sous forme d'emprunt.

Tableau 11: les sources de financements des IMF

Sources de financement	Valeurs des financements (x1000 000fcfa)				%
	2003	2004	2005	Moyenne	
Financement par des dettes	60390	69375	75590	68452	86%
Epargne des membres/clients	36572	38463	37670	37568	47%
Emprunts et autres dettes	23818	30912	37920	30883	39%
Financement par des fonds propres	7899	12353	14197	11483	14%
Résultats mis en réserves	3683	7628	9278	6863	9%
Subventions ou dotation des bailleurs de fonds	997	1228	1206	1143	1%
Capital social	3219	3497	3713	3476	4%
Total	68289	81727	89786	79934	100%

Source: d'après les calculs effectués à partir du bilan consolidé des IMF de l'échantillon

4-3-2 Intervention directe de l'Etat

Le pire des scénarios que l'on puisse envisager pour faire baisser les taux d'intérêt (souvent promis par certains politiciens en quête de popularité) est que l'Etat fasse lui-même du microcrédit. Les initiatives gouvernementales de microfinance au Bénin pratiquent un taux d'intérêt annuel de 6% linéaire contre 24% dégressif pratiqué par les IMF.

Une telle initiative crée des distorsions sur le marché. Ces crédits sont perçus par les bénéficiaires comme des cadeaux ou des subventions par conséquent ils n'auront aucune volonté de rembourser. Une telle initiative échoue rapidement et en entraîne avec elle les initiatives privées. Ce sont des initiatives éphémères qui laissent au bout du compte la population au désarroi.

Ainsi l'Etat, en plus de son rôle régalién de régulateur des activités du secteur, il doit plutôt opter pour l'approche *Faire-Faire* au lieu de *Faire* lui-même.

4-3-3 Environnement sociopolitique, économique et légal

Une instabilité politique et économique est un des facteurs qui frappent de plein fouet les activités des IMF. Le secteur de la microfinance au Bénin est couvert pour le moment de cette éventualité. Le pays connaît depuis plus d'une décennie maintenant une certaine stabilité politique, et la situation économique est elle aussi assez stable.

C'est surtout au niveau du cadre législatif et réglementaire du secteur de la microfinance où le bât blesse. Les principales insuffisances se trouveraient d'une part au niveau des dispositions du traité de l'OHADA sur la constitution et la réalisation des garanties et les dispositions relatives au recouvrement des prêts, et d'autre part au niveau de la loi n 97-027 du 08 août 1997, portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit. Cette loi limite la durée de la Convention-cadre à cinq ans: les acteurs en déduisent que les dispositions actuelles de cette convention ne permettent pas aux IMF sous convention de faire des projections d'affaire sur le long terme, étant donné l'incertitude sur le renouvellement de ladite convention qui, même si elle est tacite, n'est pas automatique. Ensuite elle constitue une difficulté pour les IMF à mobiliser des ressources à long terme et à signer des contrats de longue durée avec leur personnel qui, souvent en quête de stabilité, n'hésite pas à les lâcher à la moindre opportunité.

4-3-4 Situation d'impayés trop élevés

Le crédit est le point névralgique d'une institution financière, c'est le poste le plus important de l'actif. S'il se porte mal, l'institution tout entière se porte mal.

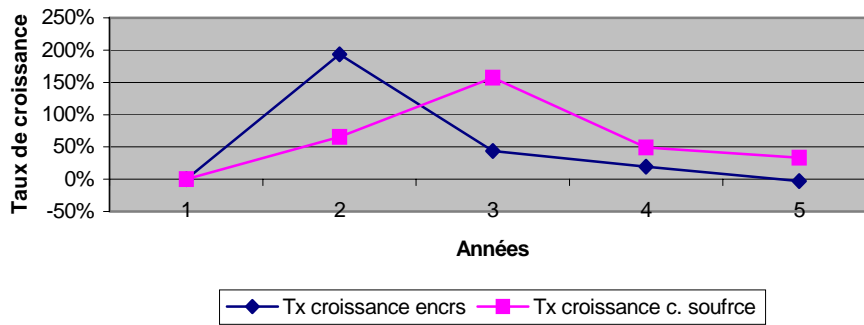
L'évolution de la santé du portefeuille de crédit du secteur de la microfinance au Bénin se trouve résumé dans le tableau et le graphique ci-dessous

Tableau 12: la santé du portefeuille

	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Encours crédits	14 792	43 388	62 429	74 666	72 604	53 576
Tx croissance encrs	0%	193,3%	43,9%	19,6%	-2,8%	51%
Crces en soufrce	670	1 108	2 848	4 247	5 666	2 908
Tx croissance c. soufrce	0%	65,4%	157,0%	49,1%	33,4%	61%
Tx d'impayés	4,5%	2,6%	4,6%	5,7%	7,8%	5%
Tx croissance(c)	0%	-43,6%	78,6%	24,7%	37,2%	19%

Source: Cellule de Microfinance

Graphique 9: l'évolution de la situation du portefeuille



Le taux de croissance de créances en souffrance croît au même rythme que celui de l'encours de crédit sur les cinq dernières années. Le taux moyen d'impayé (5%) est supérieur à la norme de l'UEMOA (<5%).

Ainsi les résultats des analyses ci-dessus prouvent à suffisance la validité des deux dernières hypothèses.

Conclusion et recommandations

Conclusion

De par ses résultats sur le terrain, la microfinance est considérée aujourd'hui comme un instrument incontournable dans la mise en place des politiques publiques notamment la création de l'emploi et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En facilitant pour des ménages pauvres ou à faibles revenus l'accès aux services financiers durables, la microfinance contribue pour beaucoup à la lutte contre la pauvreté.

Au Bénin, le secteur de la microfinance a pris un essor remarquable ces dernières années. Par le volume d'activités des IMF qui le composent et le dynamisme des acteurs qui l'animent, ce secteur a le droit d'être cité aujourd'hui parmi les meilleurs du continent africain. Avec ses 762 IMF qui en 2005 comptent 684967 membres/clients dont 129 666 bénéficiaires de crédit, le secteur de la microfinance béninois a réussi à mobiliser à la même année une épargne de 39,727 milliards de FCFA et il a octroyé en crédit 74,372 milliards de FCFA.

Par ailleurs, s'il est reconnu aujourd'hui par tous que la microfinance est un outil de lutte contre la pauvreté, force est de constater que la manière dont elle agit révèle quelques insuffisances et des contraintes l'empêchant d'atteindre ses objectifs.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que la microfinance à elle seule ne peut pas parvenir à lutter contre la pauvreté et assurer le développement économique. C'est pourquoi il est nécessaire de la considérer comme un levier qui doit rechercher des synergies avec d'autres interventions sectorielles ou politiques.

Recommandations

Au regard des analyses faites dans le cadre de cette étude, on peut affirmer que le secteur de la microfinance au Bénin est très prometteur et il dispose de beaucoup de potentialités qui font de lui un partenaire privilégié dans la mise en place des politiques de lutte contre la pauvreté.

Cependant, vu certaines contraintes qui entravent l'efficacité des IMF, un certain nombre de recommandations apparaissent nécessaires.

1) Renforcement du cadre juridique et réglementaire

Les mesures à ce niveau viseraient essentiellement à corriger les insuffisances de certaines dispositions juridiques touchant le secteur de la microfinance, notamment la loi n°97-027 du 08 août 1997 (loi PARMEC) et le traité de l'OHADA.

Pour la loi PARMEC, il s'agira d'étendre ses dispositions à toutes catégories d'IMF et non pas seulement aux institutions mutualistes. Ou à défaut, prolonger la durée de la convention-cadre des institutions non mutualistes à 10 ans.

Quant au traité de l'OHADA, ses dispositions relatives aux formes de garanties (surtout les sûretés réelles) et celles portant sur le recouvrement ne facilitent pas les activités de la microfinance. Il serait donc nécessaire d'adopter des dispositions spécifiques au secteur de la microfinance compte tenu du fait que les banques et les IMF n'évoluent pas dans le même secteur et par conséquent ne courent pas le même risque dans leurs activités de crédit. Le portefeuille des IMF est le plus risqué.

Enfin, le renforcement du cadre juridique et réglementaire ne vise pas seulement à modifier les dispositions des lois, il consiste également à réglementer l'exercice des activités de la microfinance. Sur les 762 IMF recensées au Bénin, seulement 202 (soit 27%) ont une autorisation d'exercice. Cela signifie que les clients de 73% des IMF béninoises n'auraient aucune voie de recours pour rentrer en possession de leurs avoir en cas de faillite ou de la disparition des promoteurs de ces institutions. Et c'est sans compter le coup que cela pourrait porter à l'ensemble du secteur. Ainsi, pour éviter des désagréments de ce genre, il serait primordial d'exiger à toutes ces IMF une autorisation d'exercice en facilitant les procédures d'obtention et en sensibilisant la population sur les dangers d'être client d'une institution non réglementée.

2) Renforcement des capacités des micro-entrepreneurs par une formation appropriée

Le succès de la microfinance au Bénin passe impérativement par le renforcement des capacités de ses clients. Si la microfinance est un outil idéal pour débloquer la contrainte capital, permettre l'investissement et répondre aux besoins urgents de liquidité pour les populations exclues du système bancaire, ses effets démultiplicateurs seront plus importants pour les pauvres qui ont le savoir-faire, l'esprit d'entreprise que pour les pauvres qui cherchent seulement à survivre. Mettre en place un programme de formation qui renforce les capacités entrepreneuriales des pauvres (et non pas seulement leur capacité financière) fera des clients des IMF des entrepreneurs dynamiques qui à terme pourraient intégrer le secteur formel de l'économie et même être clients des banques.

Toutes les mesures envisagées jusque là concernent directement les IMF. Pourtant, en examinant de plus près les facteurs qui affectent l'impact de la microfinance sur le développement économique, on se rend compte que le manque de savoir-faire et l'insuffisance managériale par manque de formation appropriée des clients bénéficiaires des microcrédits sont des facteurs qui occupent une place de choix. Les formations actuellement données par la plupart des IMF ont plutôt tendance à être des formations conçues pour expliquer aux clients leurs conditions de crédit et les modalités de remboursement, en fait, de quoi permettre aux IMF de récupérer dans les délais les montants qu'elles octroient en crédit. De telles formations semblent arranger davantage les IMF que les clients mais en réalité, on constate souvent dans le portefeuille des institutions que le taux d'impayés augmente généralement avec le cycle et le montant des prêts²⁶.

En outre, les clients n'ont en général aucun savoir-faire pour tenir face à la concurrence ou à la conjoncture économique.

En effet, le microcrédit pour les pauvres ne peut avoir d'impact réel et rapide sur la croissance et le développement que lorsqu'il est alloué aux «pauvres entrepreneurs» qui ont un pré-requis, un dynamisme et un savoir-faire mais par manque de moyens financiers ne peuvent pas saisir des opportunités économiques; tandis que pour les «pauvres non entrepreneuriaux²⁷» qui ne cherchent qu'à survivre, le microcrédit ne pourrait qu'allonger la durée de leur survie sans pour autant leur donner la possibilité de croître et d'accumuler de la richesse.

Ainsi, pour faire de la microfinance un véritable levier de développement économique, il faut faire de ses clients, grâce à des formations appropriées, de véritables entrepreneurs dynamiques capables de créer de la richesse et de lutter ainsi contre la pauvreté.

Il ne s'agit pas ici de formations spontanées, circonstancielles ou éphémères; mais plutôt d'un programme de formation continue et pérenne qui demanderait l'implication de tous les acteurs du secteur de la microfinance du Bénin (Etat, IMF, consortium Alafia et les partenaires au développement). A ceux-ci s'ajoute le secteur bancaire car, le secteur de la microfinance constitue un sous-secteur du système

²⁶ Les clients qui sont à leur troisième prêt et ceux qui ont des gros montants remboursent moins bien que ceux qui sont à leur premier prêt et ceux qui ont des petits montants respectivement.

²⁷ Les termes «pauvres entrepreneuriaux» et «pauvres non entrepreneuriaux» sont empruntés à Jean-Luc Camilleri Op.cit

financier et que le processus de formation prévoit l'émigration des micro-entrepreneurs vers le système bancaire²⁸.

Ainsi, le modèle de programme de formation proposé dans le tableau 14 s'inspire du modèle de FIDA dans le cadre du «projet pour la promotion des petites et micro-entreprises rurales: PPMR, Rwanda 2003».

Ce programme qui pourrait être appelé «Programme National de Renforcement des Capacités des Micro-entreprises au Bénin» se présenterait comme suit:

- La clientèle cible: il s'agit de répartir les clients actuels et potentiels des IMF suivant les trois types de ME décrits ci-dessus. Le but est de concevoir des modules de formation adaptés aux besoins de chaque type de ME. Et de façon progressive le contenu des formations change ainsi que le niveau des clients.
- Les formations proposées: parmi les formations proposées, il y a celles qui sont payées par les acteurs et celles qui sont payées en partie par les bénéficiaires (voir tableau 14). Au niveau des ME de survie, toutes les formations sont prises en charge par les acteurs.
- Le rôle des acteurs: suivant leur rôle, les acteurs sont répartis en deux groupes: ceux qui financent et suivent l'exécution du programme et ceux qui l'exécutent (voir tableau 14).

Le groupe des financiers du programme est constitué de l'Etat, des IMF et des partenaires au développement (étrangers et locaux). Dans le budget de ce programme, chacun contribue à hauteur des proportions indiquées dans le tableau.

Le second groupe enfin est celui des opérateurs ou exécutants des formations. A ce niveau, la première phase est assurée simultanément par des projets gouvernementaux, des ONG et des IMF. Cela fait partie déjà de leurs activités mais pas dans le cadre d'un programme coordonné et concerté qui impliquerait tous les acteurs du secteur de la microfinance.

Les formations données dans les deux dernières phases devraient être assurées par un acteur privé pour des raisons d'efficacité. Le choix du Consortium Alafia pour exécuter ce programme à ces deux derniers niveaux tient compte de l'objectif de l'organisation et des services qu'elle rend.

En fait, le Consortium Alafia est une association nationale des praticiens de la microfinance au Bénin. Elle a pour objectif de contribuer à la professionnalisation du secteur de la microfinance et de défendre les intérêts

²⁸ Sur la base d'un accord de partenariat entre Ecobank et PADME, environ 20 clients du PADME ont émigré vers Ecobank.

des IMF membres²⁹. Elle offre plusieurs services dont entre autres: la facilitation des négociations et entre IMF et bailleurs, le renforcement des capacités (formation des formateurs et des représentants des IMF), la diffusion de l'information utile pour gérer et développer les activités d'appui au développement de la ME.

Ainsi, le Consortium pourrait se servir de son expertise pour recruter et former des formateurs des ME. Ceux-ci seront intégrés à son personnel permanent et pris en charge par le budget de ce programme de formation qui sera intégré au Fonds national de la microfinance et alimenté par le groupe de financiers identifiés ci-dessus.

En outre, pour rendre le suivi de ce programme de formation obligatoire pour les clients, les IMF devraient l'intégrer dans leurs critères d'éligibilité en matière de crédit.

Enfin, dans le cadre de la présente étude, on se limitera à ce niveau de la présentation sommaire dudit programme de formation. En ce qui concerne les détails techniques relatifs à sa mise en place et à son fonctionnement, une étude plus approfondie serait nécessaire.

3) Mobilisation des ressources financières de long terme

Le manque de ressources financières de long terme est une contrainte majeure empêchant les IMF d'octroyer des crédits correspondants. Seulement 15% des ressources financières (voir tableau 10) des IMF béninoises sont de longue durée; tandis que les besoins de financements des ME à fort potentiel sont à près de 70% destinés à l'investissement (achat d'équipement et de matières premières) qui nécessitent donc des crédits à long terme.

Par ailleurs, l'essentiel des ressources des institutions de microfinance provient des dettes contractées auprès de leurs clients/membres (sous forme d'épargne) et auprès des banques ou d'autres bailleurs (sous forme d'emprunts). Le tableau 11 révèle que les IMF du Bénin se financent à 86% de l'épargne de leurs clients/membres et des emprunts, et à 14% des fonds propres (résultats mis en réserves, capital social et subventions ou dotations des bailleurs de fonds).

Pour mobiliser des ressources longues, les IMF ont donc deux possibilités: la recherche des dettes de long terme (épargne et emprunts à long terme) et

²⁹ Toutes les IMF béninoises ne sont pas membres du Consortium. Ainsi dans le cadre de l'exécution de ce programme, cela pourrait amener plusieurs IMF à y adhérer.

l'augmentation du niveau des fonds propres (en recherchant des subventions et/ou en cherchant davantage de rentabilité).

a) Recherche des dettes à long terme

- Mobilisation de l'épargne à long terme: il est paradoxal que les IMF n'arrivent pas à mobiliser suffisamment d'épargne (surtout de l'épargne à long terme) malgré leurs avantages comparatifs au niveau du taux d'intérêt créditeur et la proximité de leurs services par rapport au système bancaire.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce paradoxe. D'abord, une bonne partie des IMF n'ont pas le volet épargne dans leurs activités (les institutions de crédit direct) soit par vocation, soit par ce que la loi ne les y autorisent pas à moins qu'elles fassent une transformation institutionnelle. Ensuite le niveau de revenu de la majeure partie des clients (pauvres) ne permet pas de faire de l'épargne à long terme. Enfin, le niveau élevé du risque lié aux activités du secteur de la microfinance décourage les «gros» épargnants. Ceux-ci préfèrent les banques malgré leur «faible» taux d'intérêt créditeur par rapport à celui des IMF, mais qui par contre leur offre non seulement la sécurité dont ils ont besoin, mais également des nouveaux moyens de paiements tels que des cartes à puces, des chèques, des moyens de transfert, etc.

Ainsi, il est nécessaire pour les IMF de diversifier leur clientèle et de moderniser leur pratique surtout en matière d'épargne en intégrant les exigences de la catégorie de clients relativement riches. En plus, une gestion saine et transparente serait indispensable pour assurer la pérennité des institutions et la sécurité de l'avoir des épargnants.

- Recherche d'emprunts à long terme: la plupart des banques béninoises à l'instar des autres de la sous-région sont sur liquides. Ce qu'elles recherchent pour placer leurs fonds, c'est un minimum de sécurité.

Le secteur de la microfinance au Bénin est aujourd'hui très rentable (voir tableau 13) et très prometteur.

Tableau 13: les ratios du secteur

IMF	Ratios de pérennité/rentabilité			Rentabilité des FP
	Autosuffisance opérationnelle	Rentabilité des actifs	Ratio Rendement du portefeuille	
PADME	129,6%	2,6%	25,3%	6,3%
PAPME	90,7%	0,4%	15,8%	1,4%
FINADEV	73,8%	-0,7%	14,4%	-3,2%
FECECAM	105,7%	1,1%	22,0%	30,5%
Vital Finance	132,0%	2,1%	22,2%	5,2%
CBDIBA	70,6%	5,0%	26,1%	12,9%
MDB	124,6%	4,7%	18,7%	17,5%
Total	110%	1,3%	21,8%	5,5%
Normes UEMOA	<130%	>3%	>16%	<15%

Source: Données des états financiers des IMF/2005.

Les principaux ratios de pérennité/rentabilité du secteur sont presque tous au vert par rapport aux normes de l'UEMOA.

La difficulté se trouverait au niveau de la loi n°97-027 du 08 août 1997 qui limite la durée de la Convention-Cadre à cinq ans empêchant ainsi les IMF de faire des projections d'affaires sur le long terme et par conséquent mobiliser des ressources de longues durées. Une réforme du cadre législatif et réglementaire serait donc nécessaire.

b) Augmentation du niveau des fonds propres

L'augmentation des fonds propres nécessite une rentabilité élevée et la recherche de subventions.

L'augmentation du niveau de l'excédent ne demande pas nécessairement une élévation du taux d'intérêt débiteur (jugé d'ailleurs trop élevé). Elle peut se faire par une efficacité dans la gestion du portefeuille de crédit pour réduire des pertes sur créances et par une maîtrise des charges sans affecter la productivité des institutions.

En ce qui concerne la recherche de subventions, l'implication de l'Etat à travers son approche **Faire-Faire** en mettant en place des fonds destinés à soutenir le secteur de la microfinance serait la bienvenue de même que l'appui des partenaires au développement avec des projets ciblés.

4) Mise en place d'une centrale des risques pour l'ensemble du système financier

Le secteur de la microfinance au Bénin, avec ses 1308 guichets à travers le pays devient de plus en plus dynamique et très concurrentiel. Ce dynamisme risque toutefois d'être compromis s'il n'y a pas entre les IMF une coordination des actions sur la gestion du portefeuille. La mise en commun des efforts entre les IMF consiste en la mise en place d'une centrale des risques pour le secteur.

La centrale des risques est une base de données qui enregistre des informations sur l'ensemble du portefeuille des IMF dans le but de les échanger entre elles. Elle a pour objectif principal d'empêcher les clients d'accéder simultanément à plusieurs prêts auprès d'institutions différentes. Sans une centrale des risques, on assisterait à un surendettement des clients qui entraînerait une augmentation du taux d'impayé dans les IMF.

En 2002, avec l'appui de PlaNet Finance et CARE Bénin sur financement de la Banque mondiale, une première expérience pilote a été mise en place. Elle ne regroupe qu'un nombre restreint d'IMF (12)³⁰ qui s'échangent des informations sur leurs impayés de plus de un mois.

Compte tenu de l'importance d'une centrale des risques, il est aujourd'hui primordial d'étendre cette initiative au portefeuille de l'ensemble des IMF et à moyen terme à tout le système financier au Bénin.

En outre, vu la sensibilité des informations qu'elle renferme, sa gestion devrait être assurée par un personnel assermenté et qui relève directement de la BCEAO et de la Direction de Surveillance du Secteur de la Microfinance.

5) Développement d'une synergie entre les acteurs du secteur de la microfinance au Bénin

Pour le rayonnement du secteur, les acteurs de la microfinance au Bénin doivent développer une synergie visant à renforcer les acquis des IMF.

Cette synergie passerait par la mise en place d'une centrale des risques efficace pour l'ensemble du système financier béninois, le renforcement de la surveillance du

³⁰ Vital Finance, PADME, FINADEV S A, PAPME, CFAD, 2CM, APHED ONG, URCLCAM atlantique, Convergence 2000, PEB Co, MMF et ASSOIL

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

secteur de la microfinance, la promotion des IMF, des appuis techniques aux praticiens et la mobilisation des ressources financières (emprunts, subventions, ...) adaptées au cycle des activités des institutions de microfinance.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ADECHOUBOU Makarimi Abissola**, «*La construction des secteurs financiers inclusifs: le rôle des politiques et stratégies nationales de microfinance*», FENU, 2005.
2. **AHO Gilbert, LARIVIERE Sylvain et MARTIN Frédéric**, «Manuel d'analyse de la pauvreté: application au Bénin», PNUD, 1997.
3. **ASSIDON Elsa**, «*Les théories économiques du développement*», La Découverte, 1992.
4. **BROUILLET Anne-Sophie et GENTIL Dominique**, «*Microfinance et lutte contre la pauvreté*», Réseau IMPACT, mars 2004.
5. **BCEAO**, «Bulletin de statistiques monétaires et financiers», 2005 et 2006.
6. **Cellule de Microfinance**, «*Bilan et perspectives à court et moyen terme de microfinance au Bénin*», Ministère des Finances et de l'économie, 2003.
7. **Cellule de Microfinance**, «*Répertoire des Institutions de Microfinance*», Ministère des Finances et de l'économie, juillet 2005.
8. **Cellule de Microfinance**, «*Document de politique pour le développement de la microfinance au Bénin*», Ministère des Finances et de l'Economie, mars 2006.
9. **CERISE**, «*L'évolution récente des enjeux et outils de l'analyse d'impact*», mars 2003.
10. **CGAP (Note sur la microfinance N°13)**, «*Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide*», juillet 2003.
11. **GUERIN Isabelle**, «*La microfinance et la création d'entreprise par les chômeurs*», Centre Auguste et Léon Walras / Université Lyon 2 / CNRS, mars 2002.
12. **CAMILLERI Jean-Luc**, «*Micro-entreprises et microfinance en Afrique. Le soutien aux entreprises dynamiques: une arme efficace de lutte contre la pauvreté*», Thomas More, Janvier 2005.
13. **CAMILLERI Jean-Luc**, «*La petite entreprise africaine*», L'Harmattan, 1996.
14. **OTERO Maria**, «*Réorienter la microfinance vers le développement, in Techniques Financières et Développement*», Epargne Sans Frontière, 2000.
15. **PNUD**, «*Rapport sur le développement humain au Bénin: Le financement du développement humain*», 2003.
16. **Professeur GERO Fulbert Amoussouga**, «*Microfinance et Développement*», GPE, mars 2007.

ANNEXES

Tableau 14: le bilan consolidé des sept IMF de l'échantillon

ANNEE	2003	2004	2005	Moyenne
ACTIF				
OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSIMILEES	12 124 190 978	11 801 737 146	20 574 157 087	14 833 361 737
Encaisses et comptes ordinaires	4 783 733 907	4 414 366 330	11 147 323 503	6 782 007 915
Caisse	1 040 119 255	233 163 888	344 186 431	739 156 525
Organe Financier / Caisse Centrale	680 000 000	-	-	226 666 667
Banques	2 156 631 870	252 536 895	10 095 679 837	4 168 323 534
Autres comptes de disponibilités	305 358 282	65 001 136	101 219 376	357 392 931
Chèques et effets à l'encaissement	964 500	348 840	6 837 865	2 917 068
Créances rattachées	-	3 862 653 571	-	1 287 551 190
Dépôts à terme	6 743 845 280	6 937 330 500	3 062 516 806	7 601 250 862
Organe Financier/Caisse Centrale	-	-	25 587 500	8 529 167
Banques	6 622 446 105	1 868 451 000	8 905 585 743	5 738 827 616
Créances rattachées	121 399 175	5 128 333 500	131 343 563	1 793 894 079
Prêts à moins d'un an	-	-	1 500 000	500 000
Institutions	-	-	-	-
Autres	-	-	1 500 000	500 000
Créances rattachées	-	-	-	-
Prêts à terme	536 611 731	389 380 316	362 216 772	443 602 360
Institutions	-	-	362 216 772	120 738 924
Autres	589 643 720	-	-	196 547 907
Créances rattachées	6 368 071	389 380 316	-	132 316 129
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	61 750 283 714	73 560 757 848	71 260 915 511	68 857 319 024
Crédits sains	58 908 362 570	63 324 715 880	65 604 667 853	64 612 782 101
Court terme	44 817 064 640	39 421 564 396	37 643 360 635	40 627 530 090
Moyen terme	10 278 463 203	21 540 337 663	21 961 790 012	17 326 863 626
Long terme	2 335 682 549	2 803 036 110	4 774 956 285	3 304 558 315
Créances rattachées	1 477 752 178	5 559 777 111	1 223 360 321	2 753 830 070
Créances en souffrance	2 841 321 144	4 236 041 968	5 656 247 658	4 244 536 923
OPERATIONS DIVERSES	3 093 013 120	3 956 675 334	3 110 339 208	3 386 695 887
Stocks	223 474 269	250 323 857	244 742 306	239 713 477
Titres à court terme	550 710 247	855 323 247	547 634 904	651 424 799
Débiteurs divers	1 729 311 458	2 068 242 005	1 729 857 687	1 842 670 383
Avances au personnel	626 312 312	350 162 585	87 202 287	554 559 061
Autres débiteurs divers	1 063 267 838	1 068 755 253	1 382 560 936	1 171 528 049
Autres créances en souffrance	40 331 248	49 324 167	260 094 404	116 583 273
Comptes de régularisation	588 317 146	781 580 225	588 164 311	652 887 227
Charges constatées d'avance	121 795 775	774 049 531	179 206 531	358 350 632
Produits à recevoir	66 657 072	7 530 634	350 582 833	141 590 200
Charges à répartir sur plusieurs exercices	400 464 299	-	58 374 887	152 946 395
IMMOBILISATIONS	7 437 926 805	9 480 365 329	12 964 903 138	9 381 265 031
Immobilisations financières	38 724 653	664 206 061	1 326 467 809	676 466 174
Titres de participation	38 724 653	652 146 061	1 326 467 809	672 446 174
Autres titres immobilisés	-	12 060 000	-	4 020 000
Dépôts et cautionnements	70 708 825	83 316 146	88 429 363	80 818 311
Immobilisations incorporelles	100 178 621	89 341 590	144 354 083	111 291 431
Frais immobilisés	83 353 825	64 358 341	93 584 021	80 632 062
Valeurs immobilisées	16 224 796	24 383 249	50 770 062	30 659 369
Immobilisations Corporelles	7 016 135 349	7 951 729 520	9 892 722 253	8 286 862 374
Terrains et aménagements de terrains	1 628 062 557	1 613 137 681	349 670 641	1 196 356 360
Constructions	2 312 441 154	2 468 363 751	3 530 749 257	2 770 524 721
Autres immobilisations corporelles	3 075 631 638	3 870 208 088	6 012 302 355	4 319 380 694
Immobilisations en cours	272 179 357	632 372 012	1 512 329 030	825 826 800
TOTAL BRUT ACTIF	84 465 414 617	98 800 135 657	107 910 374 944	97 058 641 739
Amortissements	3 279 610 122	3 595 293 331	4 438 038 375	3 790 380 609
Immobilisations financières	750 000	750 000	750 000	750 000
Immobilisations incorporelles	55 037 766	40 134 620	62 584 452	52 585 613
Immobilisations corporelles	3 223 822 356	3 554 408 711	4 434 703 923	3 737 644 997
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Provisions	2 343 312 434	3 383 222 253	4 328 348 533	3 351 627 740
Prêts à moins d'un an	-	-	-	-
Prêts à terme	-	-	-	-
Créances en souffrance	1 702 172 179	2 655 177 150	3 566 343 437	2 641 230 342
Stocks	1 029 192	2 244 406	1 025 085	1 432 894
Titres à court terme	-	-	-	-
Débiteurs divers	640 111 063	725 800 697	760 379 351	708 363 304
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL NET ACTIF	78 842 492 061	91 821 620 073	99 083 388 036	89 316 033 390

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

P A S S I F	2 0 0 3	2 0 0 4	2 0 0 5	Moyenne
OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS				
FINANCIERES ET ASSIMILEES	23 818 321 355	30 911 977 977	37 919 623 206	30 883 307 513
Emprunts à moins d'un an	7 533 138 120	9 095 270 002	9 543 654 115	8 724 021 146
Organe Financier/Caisse Centrale	4 620 000	88 070 000	83 007 300	58 565 767
Banques ou autres organismes	7 503 798 069	8 916 500 656	9 410 337 551	8 612 412 092
Dettes rattachées	18 720 651	90 699 346	49 709 864	53 043 287
Emprunts à terme	16 285 182 635	21 816 707 975	28 374 968 491	22 158 953 034
Organe Financier/Caisse Centrale	-	-	-	-
Banques ou autres organismes	15 627 265 378	14 998 101 166	27 170 212 780	19 265 193 108
Dettes rattachées	657 917 257	6 818 606 809	1 204 755 711	2 893 759 926
Ressources affectées	-	-	1 000 000	333 333
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	36 572 170 063	38 462 897 111	37 669 858 912	37 568 308 695
Dépôts des membres ou bénéficiaires	36 572 170 063	38 462 897 111	37 669 858 912	37 568 308 695
Dépôts à vue	28 464 471 935	28 159 244 825	27 538 352 907	28 054 023 222
Dépôts à terme	354 682 231	447 576 291	771 922 961	524 727 161
Autres dépôts	7 723 102 876	9 840 508 239	9 328 048 156	8 963 886 424
Dettes rattachées	29 913 021	15 567 756	31 534 888	25 671 888
OPERATIONS DIVERSES	2 080 269 774	2 679 239 850	2 103 323 672	2 287 811 039
Créditeurs divers	747 002 927	899 443 396	1 330 246 349	392 230 891
Comptes de régularisation	1 333 266 847	1 779 796 454	773 677 323	1 295 580 208
Produits constatés d'avance	304 037 350	1 415 546 229	23 343 826	581 195 802
Charges à payer	1 029 169 497	364 250 225	749 733 497	714 384 406
PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	16 370 144 803	19 767 505 135	21 377 634 444	19 171 761 461
Provisions du passif	439 980 542	473 649 643	518 578 942	477 403 042
Subventions d'investissement	996 703 628	1 227 587 802	1 205 573 318	1 143 288 249
Report à nouveau	9 196 572	2 291 404 875	3 635 910 040	1 978 837 162
Autres réserves	2 016 408 821	2 789 031 538	2 208 199 562	2 337 879 974
Réserves facultatives	328 745 280	604 385 489	791 959 757	575 230 175
Réserve générale	1 328 684 588	1 942 579 637	2 642 194 264	1 971 152 830
Fonds de dotation	4 612 356 353	4 689 360 265	5 519 787 065	4 940 701 428
Capital social	3 218 982 700	3 496 940 200	3 712 758 200	3 476 227 033
Excédent ou déficit	3 419 085 719	2 251 365 686	1 142 673 296	2 271 041 567
TOTAL PASSIF	78 840 905 995	91 821 620 073	99 071 040 234	89 911 188 767
ECART ACTIF/PASSIF	1 586 066	-	12 947 802	

Source: Cellule de Microfinance

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

Tableau 15: le compte de résultat consolidé des sept IMF de l'échantillon

COMPTE DE RESULTAT				
ANNEE	2003	2004	2005	Moyenne
CHARGES				
CHARGES FINANCIERES	1 135 857 745	428 771 191	1 723 316 948	1 095 981 961
Intérêts	1 106 880 631	408 857 754	1 664 001 195	1 059 913 193
Intérêts sur dépôts à vue	488 701 029	20 567 656	460 211 804	323 160 163
Intérêts sur dépôts à terme	120 626 244	0	9 266 722	43 297 655
Intérêts sur emprunts à moins d'un an	125 660 310	286 891 369	202 172 225	204 907 968
Intérêts sur emprunts à terme	350 875 963	101 398 723	973 625 973	475 300 222
Autres intérêts	21 017 085	0	18 724 471	13 247 185
Autres charges financières	28 977 114	19 913 437	59 315 753	36 068 768
Commissions	28 977 114	19 913 437	59 315 753	36 068 768
Charge nette/cession de titres à court terme	0	0	0	0
ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS	908 808 927	949 324 668	1 270 956 384	1 043 029 993
Achats de fournitures de bureau	562 186 912	572 506 954	598 401 850	577 698 572
Variations de stock	-13 284 364	4 178 100	-18 850 015	-9 318 760
Eau et électricité	57 286 742	58 291 668	135 852 799	83 810 403
Locations	95 433 275	95 403 733	191 143 478	127 326 829
Entretiens et réparations	167 093 593	187 992 979	236 720 273	197 268 948
Primes d'assurance	40 092 769	30 951 234	127 687 999	66 244 001
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 660 343 832	1 604 481 868	2 089 138 487	1 784 654 729
Publicité et relations publiques	401 325 901	466 361 265	148 520 195	338 935 787
Transports et déplacements	67 393 443	63 348 929	156 764 934	95 835 769
Frais postaux et de télécommunications	95 712 642	92 628 617	123 527 679	103 956 313
Services bancaires	36 506 393	26 127 648	35 982 335	32 872 125
Frais de formation, d'éducation, d'études et de recherche	201 832 636	165 874 217	151 410 603	173 039 152
Autres	856 972 817	790 141 192	1 472 932 741	1 040 015 583
IMPOTS ET TAXES	101 361 167	135 057 069	186 197 592	140 871 943
CHARGES DE PERSONNEL	3 316 645 236	4 253 145 605	4 996 263 476	4 188 684 772
Frais de personnel	2 827 592 194	3 781 545 240	4 225 140 522	3 611 425 985
Charges sociales	489 053 042	471 600 365	771 122 954	577 258 787
AUTRES CHARGES	1 713 548 714	3 321 026 452	4 987 011 684	3 340 528 950
Remboursements de frais	550 656 945	757 575 366	391 953 368	566 728 560
Charges diverses	1 162 891 769	2 563 451 086	4 595 058 316	2 773 800 390
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 365 882 055	3 313 152 266	4 419 764 131	3 366 266 151
Dotations aux amortissements	851 138 793	1 011 948 768	880 699 509	914 595 690
Dotations aux provisions	1 514 743 262	2 301 203 498	3 539 064 622	2 451 670 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	443 852 585	98 265 359	141 954 275	228 024 073
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	525 568	3 133 960	386 059	1 348 529
Autres charges exceptionnelles	443 327 017	95 131 399	141 568 216	226 675 544
IMPOT SUR EXCEDENT REALISE SUR OPERATIONS	45 769 606	12 848 835	6 566 271	21 728 237
AUTRES QUE LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT	0	0	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	3 419 085 719	2 251 366 686	1 165 620 578	2 278 690 994
TOTAL DES CHARGES	1511155586	16367439999	20986789826	17 488 461 804
PRODUITS				
PRODUITS FINANCIERS	11671263742	8903008940	15028351713	11 867 541 465
Intérêts	11098415192	8366799574	12737036764	10 734 083 843
Intérêts sur crédits à court terme	9144980556	7840335333	8681307314	8 555 541 068
Intérêts sur crédits à moyen & long termes	696457722	4074444990	3169983759	1 424 628 824
Intérêts sur dépôts à vue	36492909	0	28356269	21 616 393
Intérêts sur dépôts à terme	681580386	57393251	641065879	460 013 172
Autres intérêts	538903619	61626000	216323543	272 284 387
Autres produits financiers	572848550	536209366	2291314949	1 133 457 622
Commissions	511363670	532457366	2256940571	1 100 253 869
Produits des immobilisations financières	26615191	3752000	34004657	21 457 283
Produits des titres à court terme	34869689	0	369721	11 746 470
Produits nets/cession des titres à court terme	0	0	0	0
AUTRES PRODUITS	1153014995	1501793994	1504063158	1 386 290 716
Production immobilisée	642 235 358	500 000	0	214 245 119
Produits divers	283 405 742	1 056 099 026	1 119 260 323	819 588 364
Subventions d'exploitation	227 373 895	445 194 968	384 802 835	352 457 233
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	925604358	1706681661	2661496008	1 764 594 009
Reprise sur amortissements	162289019	3485209	2366604	56 046 944
Reprise sur provisions	763315339	1703196452	2659129404	1 708 547 065
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1555613739	816573339	2168547244	1 513 578 107
Produit de cession des éléments d'actif	34934948	11101973	8781705	18 272 875
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	153793488	117351464	230808536	167 317 829
Autres produits exceptionnels	1366885303	688119902	1928957003	1 327 987 403
TOTAL DES PRODUITS	15305496834	12928057934	21362458123	16 532 004 297

Source: Cellule de Microfinance

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

Tableau 16: la proposition de programme de formation des ME

Clientèle cible	Formations payées par les acteurs	Financiers du projet et la part qui revient à chacun d'eux			Formation payée par les bénéficiaires	Opérateurs ou exécutants de la formation
		Etat	IMF	Partenaires & Banques		
ME de survie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alphabétisation fonctionnelle ▪ Formation en gestion ▪ Formation en préparation de projets et gestion de crédit ▪ Apprentissage ▪ Formation technique ▪ Formation technologie appropriée 	45%	20%	35%		Projets gouvernementaux, ONG et IMF
ME émergentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en gestion ▪ Formation en préparation de projets et gestion de crédits ▪ Formation technique ▪ Formation technologie appropriée ▪ Appui technologique 	45%	20%	35%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation à l'esprit d'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> ○ y compris marketing (25%) ○ voyage d'études (35%) 	Consortium ALAFIA
ME à potentiel de croissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en gestion ▪ Formation technologie appropriée ▪ Appui technologique 	40%	20%	40%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en préparation de projets et gestion de crédits (20%) ▪ Esprit d'entreprise/marketing (30%) ▪ Formation technique avancée (40%) ▪ Voyages d'études (50%) 	Consortium ALAFIA

Source: projet pour la promotion des petites et micro-entreprises rurales, PPMR, Rwanda 2003.

TABLE DES MATIERES

	Pages
DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	v
INTRODUCTION	1
Problématique et objectifs de l'étude	3
Problématique et intérêt de l'étude	3
Objectifs de l'étude	5
Objectif général	5
Objectifs spécifiques	5
Hypothèses	6
Revue de littérature et méthodologie de recherche	6
Revue de littérature	6
Méthodologie de recherche	9
Les outils de recherche	9
Le traitement des données	10
Contexte de l'étude	10
Environnement socio-économique	10
PREMIERE PARTIE	13
L'ECONOMIE BENINOISE: UN TERRAIN FERTILE POUR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	13
Chapitre I: Environnement financier	13
1-1 Aperçu général sur le secteur bancaire béninois	13
1-1-1 Evolution des activités bancaires	14
DEUXIEME PARTIE	17
LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE A L'ECONOMIE DU BENIN	17
Chapitre II: Etat des lieux sur les IMF au Bénin	17
	54

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

2-1	Classification suivant l'activité des IMF	17
2-2	Classification juridique des IMF	18
2-3	Evolution des indicateurs d'activité des IMF	23
Chapitre III: Portée de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté		24
3-1	Impact macroéconomique	24
3-2	Impact microéconomique	25
3-2-1	Au niveau du ménage et de l'individu	26
3-2-2	Au niveau de l'entreprise.....	26
LES LIMITES DE LA MICROFINANCE.....		28
Chapitre IV: Les limites de la microfinance.....		28
4-1	La lutte contre l'extrême pauvreté ou la misère.....	28
4-2	L'appui aux micro-entreprises du secteur informel «supérieur» et à l'agriculture	29
4-3	Les facteurs limitant l'efficacité de la microfinance	35
4-3-1	Manque de ressources financières de long terme	35
4-3-2	Intervention directe de l'Etat	37
4-3-3	Environnement sociopolitique, économique et légal	38
4-3-4	Situation d'impayés trop élevés	38
Conclusion et recommandations		40
Conclusion.....		40
Recommandations		40
1)	Renforcement du cadre juridique et réglementaire.....	41
2)	Renforcement des capacités des micro-entrepreneurs par une formation appropriée	41
3)	Mobilisation des ressources financières de long terme	44
a)	Recherche des dettes à long terme	45
b)	Augmentation du niveau des fonds propres	46
4)	Mise en place d'une centrale des risques pour l'ensemble du système financier	47
5)	Développement d'une synergie entre les acteurs du secteur de la microfinance au Bénin	47
BIBLIOGRAPHIE		49
		55

*Portée et limites de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté:
Cas du Bénin*

ANNEXES	50
TABLE DES MATIERES	54